

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 148

MONTRÉAL, LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 JUILLET 1997

4 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

LIVRES

Des romans noirs écrits par des Noirs,
page D 1



MONTRÉAL

Radio-Canada obtient la dernière fréquence FM, page A 3



LES ACTUALITÉS

Feu vert à une nouvelle école Rudolf Steiner,
page A 2



LES ARTS

Festival d'Avignon: Denis Marleau chez les papes,
page B 1

PERSPECTIVES

Le jazz amoché?

Tout a commencé avec l'annulation de spectacles imposée par la Guilde des musiciens. Ensuite, il y a eu les ayatollahs de la santé, qui ont mené campagne contre du Maurier, principal commanditaire du Festival de jazz. Est-ce qu'entre l'un et l'autre, l'image du Festival, cette image qui paraît-il est tout, a été amochée?

Reprenons un peu l'histoire de la Guilde. Depuis quelques mois, ce syndicat a une nouvelle direction. À peine en selle, celle-ci décide de hausser vertigineusement les cotisations inhérentes au permis de travail des non-membres. Après ce qu'il faut bien appeler un semblant de négociations de la part de ce syndicat, celui-ci use du gros bras.

Comment? Il décide de retirer la bourse de 40 000 \$ qui sert à l'engagement d'un certain nombre de musiciens locaux ou québécois. Ce faisant, la direction du Festival est dans l'obligation d'annuler une bonne douzaine de spectacles. Mais comme le Festival est lié par contrat à offrir des services ou des véhicules publicitaires à un certain nombre de compagnies, il a naturellement choisi d'annuler la série... sans commanditaire.

Dans la balance, une quarantaine de musiciens ont écopé. Certes, ils ont été dédommagés par la Guilde. Mais cela est probablement une mince consolation à côté de ceci: ils n'ont pas été entendus par nous. La Guilde les a cantonnés à la pire chose qui soit pour un musicien: l'invisibilité.

Cela dit, le chapitre écrit par la Guilde s'est conclu sur une note plus qu'ironique. Deux jours après l'annulation imposée, des employés de ce syndicat informaient les médias qu'ils avaient été mis à la porte. Pour quelle raison? Ils avaient osé déposer une demande en accréditation syndicale en septembre dernier. Un syndicat qui veut absolument augmenter le nombre de ses membres et qui met des quasi-syndiqués dehors, c'est plus que... couillon. Il n'y a pas d'autre mot.

Maintenant, les ayatollahs de la santé. Au lendemain du début du Festival, ce groupe voué à la disparition du tabac a investi le site en distribuant des tracts assez féroces pour la marque visée, soit du Maurier, principal commanditaire du Festival.

Avant tout, il faut préciser, ainsi que l'a expliqué Sébastien Fauré, directeur d'Optimum-Fusion, filiale de l'agence de publicité Cossette, que le grand avantage de la commandite principale réside en ceci: «C'est de la visibilité pure. À cause du logo.»

Dans le cas du tabac, la commandite d'événements comme le Festival ou le Grand Prix revêt une importance d'autant plus capitale que ce produit n'a pas accès au même nombre de véhicules publicitaires que, par exemple, les compagnies de télécommunications.

Il faut également savoir, selon les observations formulées par notre expert en marketing, que ce ne sont pas toutes les compagnies qui ont besoin de déboursier ce qu'il faut déboursier pour obtenir le titre et les droits de principal commanditaire. Parce qu'elles sont très connues, des «entreprises comme GM, Volkswagen ou Bell n'éprouvent pas le même besoin que du Maurier d'être le principal commanditaire.»

Et alors, est-ce que les ayatollahs de la santé ont terni l'image du Festival? Selon M. Fauré, c'est non. Selon Alain Simard, président du Festival, c'est oui. Dans le cas de M. Fauré, ce non découle du constat suivant: c'est l'entreprise, la marque de cigarettes qui était visée, et non le Festival.

Pour Alain Simard, le geste des ayatollahs est domageable d'abord et avant tout parce que jamais depuis qu'il existe, soit depuis 18 ans, le Festival n'avait été l'objet de manifestations de ce type. «Jusqu'à présent, nous avions réussi à conserver notre virginité à cet égard. Il y a danger. Je trouve cela très grave parce qu'un précédent a été créé. Or, depuis le début, notre philosophie a toujours consisté à faire en sorte que cette fête culturelle se déroule dans la plus grande paix.»

Qui plus est, en ayant fait ce qu'ils ont fait, les ayatollahs de la santé auront peut-être réussi à faire peur à d'autres commanditaires. Comment cela? Il y a fort à parier que les autres compagnies vont se poser la question suivante: est-ce que ça vaut le coup d'être associé à un événement dont le principal commanditaire est une marque de tabac faisant l'objet d'une vive contestation?

Enfin, la Carte des amis. La carte en question, il faut le savoir, a un but très simple: elle vise à favoriser le financement des spectacles gratuits qui, de par leur nombre, sont la marque distinctive de ce festival par rapport aux autres. Lorsqu'on fait l'acquisition de cette carte — elle vaut 10 \$ —, on obtient un disque compact et des laissez-passer. Pour la Cinéma-thèque et le blues le soir au Spectrum. Si elle est un bon outil, voire un bon produit pour les amateurs de jazz, il faut par contre bien dire qu'en réservant le blues du Spectrum aux seuls détenteurs de cette carte, la carte en question a altéré quelque peu la... spontanéité.

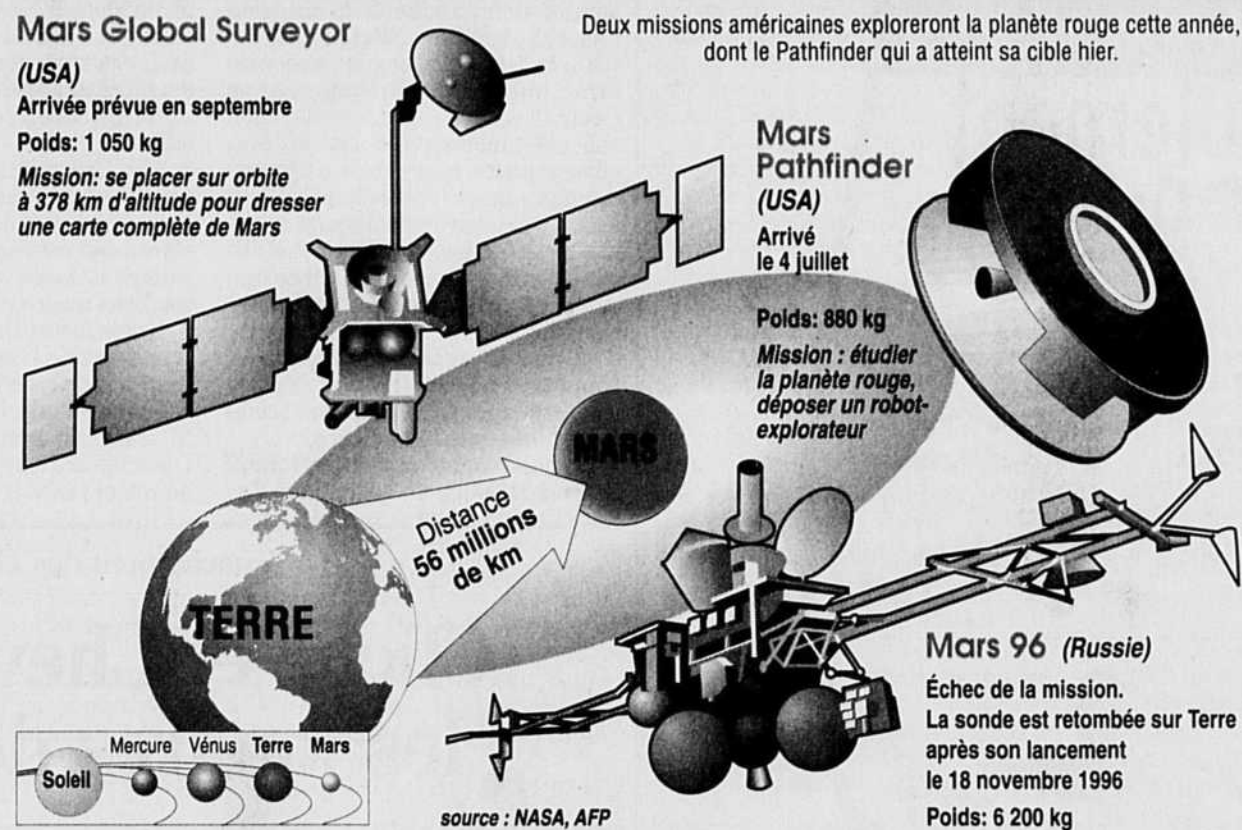
MÉTÉO

Montréal	Québec
Passages nuageux.	Ciel variable.
Dimanche: ciel variable.	Max: 26 Min: 12
Max: 24 Min: 13	Détails, page C 6

INDEX

Agenda.....	B 7	Idées.....	A 7
Annonces.....	C 6	Livres.....	D 1
Les Arts.....	B 1	Le monde.....	A 5
Avis publics.....	C 5	Les sports.....	C 8
Bourse.....	C 4	Montréal.....	A 3
Économie.....	C 1	Mots croisés.....	C 5
Éditorial.....	A 6	Politique.....	A 4

LA RUÉE VERS MARS



Explosion de joie au Jet Propulsion Laboratory (JPL), hier à Pasadena, au moment où atterrissait sur Mars la sonde Mars Pathfinder. Pathfinder s'est posée à 10h07, heure de Californie, renouant avec l'exploration de Mars 21 ans après les deux sondes Viking. L'administrateur de l'Agence spatiale américaine (NASA), Daniel Goldin, s'est exclamé: «Quel feu d'artifice! C'est une révolution comme celle qui a permis la création des États-Unis!» — qui célébraient hier leur fête nationale.

Mars Pathfinder flatte le patriotisme américain

«Notre retour sur Mars marque le début d'une nouvelle ère», déclare le président Clinton

D'APRÈS AFP ET REUTER

Padadena — «Feu d'artifice», «Début d'une nouvelle ère»: survenu comme par hasard un 4 juillet, jour de la fête nationale, l'atterrissage hier de la sonde américaine Mars Pathfinder sur la planète rouge a soulevé l'enthousiasme patriotique des responsables américains, qui jubilent une fois de plus en projetant à la face du monde leur supériorité technologique.

«Notre retour sur Mars aujourd'hui marque le début d'une nouvelle ère dans le programme d'exploration spatiale de la nation», a souligné le président Bill Clinton dans un communiqué peu après l'atterrissage.

Pathfinder s'est posée à 13h07, heure de Montréal, renouant avec l'exploration de Mars, 21 ans après les deux sondes Viking de 1976.

L'administrateur de l'Agence spatiale américaine (NASA), Daniel Goldin, s'est exclamé au Jet Propulsion Laboratory (JPL) de Pasadena, d'où est suivie la mission: «Quel feu d'artifice! C'est une révolution comme celle qui a permis la création des États-Unis!»

Le vice-président Al Gore a téléphoné aux membres de l'équipe du JPL pour les féliciter, déclarant que «tout le pays est fier d'eux».

La sonde «nous permettra ce que personne n'a pu faire avant nous», a affirmé le directeur de JPL, Edward Stone. Pour un des directeurs de la mission, Brian Muirhead: «Tout a dépassé notre attente.»

La sonde s'est posée à l'heure dite, sur le site prévu — Ares Vallis, sur sa base et non sur le flanc comme cela au-

VOIR PAGE A 10: PATHFINDER

Un virage qualitatif?

Rochon veut cibler la qualité des soins

Il compte tenir des «Rendez-Vous de la santé» à l'automne

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaite tenir à l'automne des Rendez-Vous de la santé pour discuter notamment de la qualité des soins et des services que reçoivent les Québécois. Réunissant l'ensemble des intervenants du réseau, un peu sur le modèle du Sommet sur l'économie et l'emploi mais au sein de forums décentralisés, les Rendez-Vous de la santé permettraient de préparer la conclusion de la réforme entreprise par le ministre Jean Rochon en recentrant le tir sur l'amélioration des services.

«C'est en tout cas ce dont parle le ministre dans ses tournées régionales, indique la vice-présidente de la Conférence des Régions régionales de la santé, Lise Denis. Ces rencontres auraient pour but de refaire le point et de voir comment on envisage un nouveau plan de trois ans dans une perspective plus large.»

VOIR PAGE A 8: ROCHON

Les 3000 visages de James Di Salvio

La quinzaine de jeunes Montréalais typiques de Bran Van 3000 accapare à nouveau la scène des Foufounes électriques ce soir. James Di Salvio, le catalyseur du groupe qui récolte les éloges de la critique, s'est entretenu avec *Le Devoir* avant de replonger dans la nuit remplie de promesses.

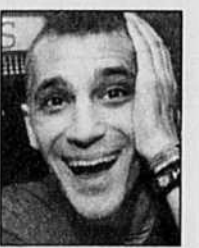
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

James Di Salvio est rempli de contradictions, ce qui n'est certes pas un défaut. Il a 28 ans mais il vient de renaitre depuis peu. Il se dit timide mais n'hésite pas à haranguer une foule. Le jeune homme est réalisateur de clips mais fait désormais de la musique. Son passé de disc-jockey le prédestinait à accoucher d'un album résolument dance. Il a plutôt livré *Glee*, un hybride et rafraichissant mélange de hip hop, musique électronique, folk, country, soul, etc. Il parle bien français mais préfère écrire en anglais. Ses textes sont à la fois ironiques et profonds, ses ambitions modestes et démesurées.

«Je n'ai aucune assise musicale», lance-t-il. Aucune assise, mais une grande culture de la mélodie, qui comprend notamment, à titre d'influences, DelaSoul, Massive Attack, Leonard Cohen, Tom Waits, mais aussi Brel, Gainsbourg et Ferré. «Je ne suis pas très religieux à propos d'un genre», poursuit Di Salvio, qui a réussi mieux que n'importe lequel des politiciens à réconcilier les deux solitudes, jeudi de la

VOIR PAGE A 8: VISAGES

Autres textes sur notre couverture du FIJM, page C 7



James Di Salvio

Fils de la Terre



ANNIE LAVIGNE

À Isabelle, Dave et Ismaël

J'ai eu vingt ans hier et demain déjà, je te donnerai la vie. Demain, la semaine prochaine, dans deux ou trois mois, rien ne presse. Depuis que l'on m'a annoncé ta venue, ma vie est remplie de demain que j'attends avec impatience. Par la vitre sale de ce Greyhound dans lequel je me suis embarquée il y a

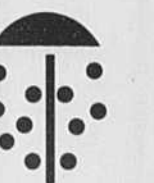
Tous les samedis, à compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'été, *Le Devoir* ouvrira ses pages à un jeune écrivain québécois. Les jeunes auteurs y publieront chacun une nouvelle inédite inspirée du thème de la jeunesse. La jeune romancière Annie Lavigne, auteur de *Moi et les cons* et du *Journal d'une effrontée timide*, donne aujourd'hui le coup d'envoi à cette série estivale.

déjà trois jours, je regarde défiler les vastes prairies vallonnées du Kentucky. En ce moment, la vieille femme à mes côtés dort, mais normalement, elle parle sans arrêt de son salaud de mari qui l'a quittée et de son pauvre fils mort au Vietnam. Quelle tristesse! Elle ne comprend pas que je veuille te donner la vie dans un monde aussi cruel. Elle ne comprend pas que je puisse gâcher ma jeunesse avec un enfant. Elle aimerait que j'aille vivre avec elle dans son bungalow à Nashville. Je pourrais facilement trouver un emploi de serveuse et elle s'oc-

cuperait de toi. Elle dit qu'elle te donnerait tout l'amour dont tu as besoin et que je pourrais continuer de profiter de la vie. Ne t'en fais pas, je ne laisserai personne nous séparer et je ne gâcherai pas ma jeunesse, ni la tienne. Et puis, j'ai un homme qui m'attend en Louisiane...

J'ai eu vingt ans hier et demain déjà, je te donnerai la vie. Cela fait six mois qu'Étienne est parti. Il m'a quittée pour aller enseigner le français dans une petite école de la Nouvelle-Orléans, en me faisant promettre que j'irais le rejoindre dès la fin de mes études. Avant de partir, il ne savait pas que tu grandissais dans mon ventre. Mais il m'a souvent parlé qu'il se voyait, jouant dans l'herbe avec nos enfants, derrière notre maison de pierre dans le Vieux Carré. Alors je vais lui faire une belle surprise. J'espère qu'il aime les sur-

VOIR PAGE A 8: TERRE



Jeune littérature

LES ACTUALITÉS

Commission scolaire Mont-Fort

Feu vert à l'école Steiner

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Le ministère de l'Éducation vient de donner le feu vert à la Commission scolaire Mont-Fort de Chambly pour qu'elle gère, à compter de septembre, une nouvelle école Rudolf Steiner.

«À la suite de notre demande de régulariser la situation, l'école Rudolf Steiner devient une école ordinaire de la commission scolaire Mont-Fort et elle respectera le régime pédagogique normal», note Marie-France Benes, la directrice régionale par intérim de la commission scolaire de la direction régionale de la Montérégie.

De ce fait, la pédagogie Steiner subira quelques aménagements. Contrairement à l'habituelle direction collégiale, un directeur d'école devra être en poste; les enfants n'apprendront pas l'anglais plus tôt qu'ailleurs; le cours d'enseignement moral du ministère de l'Éducation devra être dispensé; enfin, l'école sera gérée non par sa Fondation mais par la commission scolaire.

«Les responsabilités pédagogiques [imposées à l'école] feront en sorte que l'aspect Rudolf Steiner sera moins important», note Mme Benes.

Le philosophe autrichien Rudolf Steiner, mort en 1925, a élaboré sa

propre doctrine, l'anthroposophie. Il écrit entre autres les ouvrages: *Pensée cosmique, L'Esotérisme chrétien, L'Impulsion du Christ et La Conscience du moi, Les Bases spirituelles de l'éducation*, etc.

Les futurs enseignants de l'École Rudolf Steiner de Chambly devront posséder les diplômes universitaires habituels, note Mme Benes. «En plus, ce que je comprends, c'est que les professeurs de cette école auront une formation Rudolf Steiner.»

Des classes fondées sur la pédagogie Rudolf Steiner existent déjà dans une école traditionnelle à Buckingham, dans l'Outaouais. À Montréal, dans Côte-Saint-Luc, l'École Rudolf Steiner est privée. Il en existe une dernière au Québec, dans la région de Sherbrooke, l'école Les Enfants de la Terre.

Yves Casgrain, auteur de l'ouvrage *Les Sectes, un guide pour aider les victimes*, suit le dossier de près. «Des parents m'ont confié des choses qui m'apparaissent, à moi, troublantes», a fait savoir celui qui a agi comme consultant d'Hydro-Québec dans son enquête sur la présence de l'Ordre du temple solaire au sein de la société d'État.

Sur une feuille remise à un écolier, M. Casgrain a pu lire une prière au Dieu Soleil. Dans des cahiers qu'il a pu observer, il a vu des dessins de

«plexus solaire», avec un point noir au milieu, dans lequel les enfants étaient invités à se plonger en pensée.

Yves Casgrain, qui a déjà travaillé à Info-Sectes, soutient qu'il recevait alors plusieurs plaintes sur les écoles Rudolf Steiner. «Le débat que soulèvent les écoles Rudolf Steiner n'est pas propre au Québec. Aux États-Unis et ailleurs au monde, des associations de parents qui ont retiré leurs enfants d'écoles Rudolf Steiner s'unissent.»

M. Casgrain juge qu'une enquête ministérielle sur la pertinence d'une école ne doit pas se limiter à vérifier «si les enfants sauront compter ou lire. Il faut aussi voir la philosophie des écoles». À son avis, le fait que la langue, plutôt que la religion, caractérise désormais les commissions scolaires risque d'ouvrir la porte à différents mouvements.

Des enseignants de l'École Rudolf Steiner de Côte-Saint-Luc, interrogés pour les besoins d'un précédent article, précisaient par contre au Devoir que la spiritualité de Rudolf Steiner ne trouvait aucun écho dans leurs écoles basées sur l'enseignement des arts.

Il existerait à travers le monde quelque 600 écoles Rudolf Steiner, en très grande majorité des écoles privées. L'école de Chambly serait la première école publique du genre au Canada.

Harnachement des chutes de la Chaudière

Cliche et Chevrette s'attirent les foudres des écologistes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le gouvernement et tout particulièrement le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, et celui des Richesses naturelles, Guy Chevrette, ont été dénoncés de toute part hier par les milieux environnementaux pour avoir autorisé le harnachement des chutes de la Chaudière, un groupe accusant notamment les deux ministres péquistes de «chausser les mêmes bottes jadis portées par Pierre Paradis et Lise Bacon», leurs prédécesseurs libéraux au dossier des petites centrales.

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) accusait en outre le gouvernement Bouchard de «mettre en vente les grands paysages québécois» et d'avoir écarté sans justification probante les conclusions de la commission Doyon.

De son côté, le Réseau québécois des groupes écologistes voyait dans la décision gouvernementale un pas de plus vers la privatisation, par cession de droits et d'achat de production, du patrimoine hydraulique public.

En réalité, seul le ministre Cliche trouvait un appui personnel dans ce concert de dénégations venu du Comité national pour l'environnement et le développement durable du Parti québécois. Ce dernier a félicité le ministre Cliche pour «avoir limité les dégâts», une expression qui assimile à un beau gâchis le feu vert accordé au projet par les ministres péquistes. Il y a trois jours, ce comité invitait

publiquement le gouvernement à respecter l'orientation définie par le Parti québécois en n'approuvant aucun projet de petite centrale jusqu'à ce que l'évaluation publique indépendante de cette filière, réclamée par la commission Doyon, ait été faite.

Pour le mouvement Au Courant, cette décision du gouvernement est «inexplicable et, par conséquent, injustifiée». Selon Daphna Castel, elle montre «que le ministère de l'Environnement n'a plus de forces et que le ministère des Richesses naturelles est mené de haut en bas par les promoteurs; si, en plus, le gouvernement a cédé à des menaces de poursuites, comme l'a dit le ministre Chevrette, c'est encore plus inacceptable». Mme Castel, qui a suivi les travaux de la commission Doyon, affirme avoir vérifié le contrat d'Innergex et conclut qu'«aucune de ses dispositions n'engageait le gouvernement, contrairement à ce qu'affirme M. Chevrette».

Le porte-parole du Conseil régional de l'environnement de Québec, Alexandre Turgeon, ajoutait que le gouvernement aurait agi illégalement par rapport à la Loi de l'environnement s'il avait contracté des obligations envers Innergex, comme l'a prétendu le ministre Chevrette qui, ajoute-t-il, est «soit mal conseillé, soit menteur».

Comme il fallait s'y attendre, Innergex a félicité «l'ensemble du conseil des ministres». De son côté, le préfet de la MRC et pilote principal du lobby régional en faveur du projet, Gilles Boutin, y a vu une «véritable bouée de sauvetage» pour le parc des Chutes.

Les citoyens de Franklin accusent le MEF de partialité

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les citoyens de Franklin opposés au projet d'Aquaterra-Labrador, appuyés par la nouvelle Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, soit le groupe Eau-Secours, ont accusé hier le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) de partialité envers les promoteurs plutôt que de défendre, comme le prévoit la loi, l'intérêt public de façon impartiale et transparente.

Ils ont réclamé du titulaire de ce ministère, David Cliche, qu'il révoque immédiatement le certificat d'autorisation accordé en décembre dernier au promoteur Aquaterra, qui veut exploiter une source sur le site Doré de Franklin, un domaine qui appartient au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les deux organismes, local et national, ont tenu à saisir les médias de faits à leur avis troublants et qui mettent en cause l'intégrité des institutions publiques responsables, y compris le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui dé-

fendrait bien mal dans ces dossiers, lors des récentes audiences en appel devant la Commission de protection du territoire agricole, une attitude indigne, disent-ils, d'un fonctionnaire censé être indépendant des parties. Le témoignage de M. Lavallée, ont-ils dit, a consisté pour l'essentiel à dire que le promoteur était sérieux puisqu'il suivait ses directives dont ils ont dénoncé les «fautes».

Un citoyen de Saint-Jacques-le-Mineur, Roland Chaussé, a raconté pour sa part que le fonctionnaire Lavallée avait tenté de faire renverser un refus du conseil municipal local envers un projet des promoteurs Ponton en offrant de faire lui-même l'analyse de ce projet privé pour en vérifier la valeur, si le conseil ne voulait pas débours.

À Franklin, les trois citoyens qui ont dépensé 40 000 \$ pour en appeler d'une décision de la CPTAQ autorisant le dézouage du site Doré ont découvert que cette commission avait statué sans avoir jamais pris connaissance de l'étude hydrogéologique d'Aquaterra, qu'ils ont déposée avec leur contre-expertise qui indique que le projet aurait beaucoup d'impacts sur le milieu agricole.

Comment, disent-ils, les consultants du promoteur ont-ils pu faire une analyse sérieuse en 48 heures de ces données et comment le spécialiste du ministère, Michel Lavallée, a-t-il pu les analyser en deux heures avant d'émettre le certificat au promoteur. Pire, le rapport officiel sur ce projet est daté du 30 décembre, soit sept jours après l'émission du certificat par le ministère. Et, ajoutent-ils, le ministre Cliche leur a écrit en janvier pour leur dire qu'il attendait ces rapports et documents avant d'émettre le certificat, lequel avait été émis plusieurs semaines plus tôt...

Le responsable des eaux souterraines au MEF, Michel Lavallée, a par ailleurs été accusé d'avoir ostensiblement passé son temps avec les repré-

Pas besoin d'avoir un nom qui commence par CLUB ou qui finit par MART pour offrir les plus bas prix en ville!

C'est notre 30^e sold^e annuel!

Écoulement mur-à-mur!

Literie

Le plus grand choix à Montréal, aux prix garantis les plus bas!

Wamsutta Springmaid Dan River *Waldorast*
CANNON MARIEX lowrance SHEFTEX

Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré
Simple 16⁹⁵ \$ Grand 32⁹⁵ \$
Double 26⁹⁵ \$ Très grand 49⁹⁵ \$

Oreiller *SIMMONS* Beautyrest Oreiller de duvet
7⁹⁵ \$ 29⁹⁵ \$

Édredons

Édredons de duvet d'oie blanche

Le plus grand choix à Montréal, aux prix garantis les plus bas!

Construction en cloisons 12 po
Simple 69⁹⁵ \$
Double 89⁹⁵ \$
Grand 99⁹⁵ \$
Très grand 139⁹⁵ \$

CANNON Descentes de bain 5⁹⁵ \$

MARIEX Serviettes de bain (légères imperfections) 3⁹⁵ \$

Waldorast ROYAL VELVET (R.O.M.)
Bain 9⁹⁵ \$
Essuie-main 6⁹⁵ \$
Débarbouillette 3⁹⁵ \$

Bain

STEVEN'S MARIEX CANNON

Matelas

Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!

SIMMONS

Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 1695 \$ ens. 3295 \$
Double 2495 \$ ens. 3995 \$
Grand 2795 \$ ens. 4495 \$

Livraison gratuite
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas!
Retrait gratuit de vieux matelas!
Installation gratuite

Charmeur de Sealy
Simple 995 \$ ens. 1995 \$
Double 1395 \$ ens. 2695 \$
Grand 1695 \$ ens. 3295 \$

LITS EN LAITON ET FER • TAPIS et BOUTIQUE POUR BÉBÉ

Le plus grand selection aux plus bas prix garantis!

lepine

Service à domicile GRATUIT 341-7810!

Stores horizontaux et verticaux • plissés • stores en bois romains • dentelles • cantonnières bouffantes • tentures parures complexes • tissus • parures de lit sur mesure et plus encore!

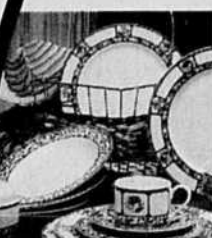
HunterDouglas Levolor draco

Fenêtres

Jusqu'à 50% de rabais sur le prix suggéré

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50% sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie et les articles-cadeaux!
Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood
Villeroy et Boch • Noritake • Orrefors • Oneida
Guy Degrenne • Kosta Boda • Lenox • Waterford
Meyer • Lagostina • Rosenthal • et autres!



Tognana
Économisez 80%
Anabelle
Ensemble 20 pièces (pour 4)
Prix courant 250⁰⁰ \$
Prix spécial 49⁹⁵ \$

Batteries de cuisine

MEYER
Ensemble professionnel - 11 morceaux en acier inoxydable. Garantie de 25 ans.
Prix courant 350⁰⁰ \$ Prix spécial 139⁹⁵ \$



Appareils ménagers

Cuisinart
Petit robot culinaire
Prix courant 39⁹⁵ \$
Prix spécial 27⁹⁵ \$

Cadeaux

Économisez 80%
Plateau en argent avec médaillon en or décoratif. Prix courant 50⁰⁰ \$
Prix spécial 9⁹⁵ \$

Nouveau! SUPER SECTION DE LIQUIDATION!
ÉCONOMISEZ 50% - 90% sur des stocks évalués à plus de 1 000 000 \$

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST
Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!
Centre ROCKLAND 341-7810
Place Portobello BROSSARD 671-2202
Les Galeries LAVAL 681-9090
Les Promenades de LA CATHÉDRALE 282-9525

Basilieres BASILIERES
436, rue Victoria, St-Lambert
tél.: 465-8647
prop.: M. Basilières

L'atelier des Compagnons
1269, Van Horne, Outremont
tél.: 277-5772
prop.: M. Basilières et Jérôme Dallaire

Reproduction de meubles d'époque (couleurs d'origine)
Fabrication sur mesure et créations
Mobilier de salle à manger
Mobilier de chambre à coucher
Armoires pour téléviseurs et systèmes de son
Accessoires décoratifs

NOMBREUX SPÉCIAUX SUR MEUBLES ET ACCESSOIRES JUSQU'À LA FIN JUILLET

Ouvert 7 jours/sem.

LE DEVOIR

MONTRÉAL

La tension reste vive à Bordeaux

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Des mesures supplémentaires de sécurité ont été mises en place, hier, à la prison de Bordeaux, où les 400 agents de service correctionnel craignent pour leur sécurité en raison du meurtre toujours inexplicé de leur collègue, Diane Lavigne, abattue de deux balles la semaine dernière au volant de sa voiture, une trentaine de minutes après la fin de son quart de travail.

«Il n'y a pas une seule chemise bleue au Québec qui dorme tranquille en ce moment», a déclaré hier Réjean Lagarde, président du syndicat des 2000 agents de service correctionnel de la province, qui, depuis les derniers jours, est en contact quotidien avec la sous-ministre associée du ministère de la Sécurité publique, Louise Pagé, pour suivre les derniers développements de l'enquête de la SQ dans ce dossier. La SQ offre d'ailleurs une «prime d'information» aux détenus susceptibles d'aider les policiers dans leur travail.

«Jamais depuis deux ans un tel climat de tension n'a régné ici», constate M. Lagarde. Et tant qu'on ne connaîtra pas les motifs de ce crime, tous resteront nerveux. Mme Lavigne n'avait aucun ennemi parmi les détenus. La prochaine cible pourrait être n'importe qui parmi nous.» C'est aussi ce que pense Jacques Hébert, directeur des services professionnels de la prison, qui parle de «tension extrême» entre les murs actuellement. «Personne ne peut expliquer ce qui est arrivé, alors tous sont sur leurs gardes.»

À preuve, à 16h jeudi, 80 gardiens de Bordeaux se réunissaient à la cafétéria de l'établissement pour exiger «des mesures spéciales de sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs». L'instant de la dire, soit à 22h, la direction de Bordeaux les informait qu'une voiture de patrouille de la SQ quadrillerait désormais le stationnement de la prison 24 heures par jour, sept jours par semaine, pour une période indéterminée.

De son côté, la police de la CUM, qui avait déjà accru sa présence dans ce secteur depuis qu'un gardien de Bordeaux avait été victime d'un malaise cardiaque, le 29 juin dernier, après avoir été pris en chasse par deux motocyclistes après son quart de travail, «réquisitionne du personnel lors du début des trois quarts de travail des gardiens, tout en effectuant des patrouilles préventives dans le quartier pour déceler toute présence suspecte», a indiqué, hier, le commandant du district 74, Michel Beaudoin.

Certains locaux de la prison sont interdits d'accès aux détenus depuis hier et la direction de l'établissement examine actuellement la possibilité de diviser en deux le stationnement de Bordeaux pour en réserver une partie à ses gardiens.

Une semaine, donc, après le meurtre de Diane Lavigne, la tension est toujours aussi vive à Bordeaux où les motifs de ce crime continuent d'alimenter les conversations. Deux hypothèses sont retenues par le président du syndicat des agents de service correctionnel, Serge Lagarde: d'abord, que le meurtre ait été l'œuvre d'un malade, d'un psychopathe par exemple, qui en aurait eu davantage contact l'unique de Mme Lavigne et ce qu'il représente à ses yeux que contre Mme Lavigne elle-même, ou encore que celle-ci ait été éliminée dans le cadre d'une opération destinée à faire connaître la colère des détenus depuis la fermeture, il y a environ un mois, du «parloir-contact» à Bordeaux.

«Principale porte d'entrée de la drogue à Bordeaux», où le commerce est évalué à plus de sept millions de dollars par année, selon M. Lagarde, ce «parloir-contact», une pièce de 50 pieds sur 25, fermée officiellement en raison de compressions budgétaires, permettait aux détenus de recevoir famille et amis dans une salle où aucune cloison vitrée ne les gardait à distance.

La SRC décroche la dernière fréquence FM

Un requérant favorisant une station country envisage de porter la décision du CRTC en appel

La bataille fut ardue et elle a pris fin hier, avec la victoire de Radio-Canada qui a obtenu la dernière fréquence FM à Montréal. La station CBF pourra donc, d'ici six à huit mois, déménager sur la bande FM, à la fréquence 95,1. Les perdants sont déçus et l'un d'eux, Paul Tietolman, de Nouvelle Musique country, promet d'aller en appel.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Après de longues semaines d'attente, le CRTC a finalement attribué la dernière fréquence FM disponible à Montréal à Radio-Canada. Dans quelque temps, la station CBF ira donc rejoindre la chaîne FM de Radio-Canada sur la bande FM, vers mars 1998. Pour ne pas bousculer les auditeurs, CBF diffusera simultanément sur les deux fréquences pendant six mois.

«Je suis très heureux», a déclaré hier le vice-président de Radio-Canada responsable de la radio, Marcel Pélissier. Le signal sera plus clair et plus harmonieux, surtout pour la chanson française.»

M. Pélissier espère surtout mettre fin à l'érosion de l'écoute de CBF à laquelle il assiste depuis 15 ans et qu'il attribue en grande partie au fait que les jeunes — et moins jeunes — n'ont pas le réflexe de se brancher sur la fréquence AM.

Au moins un des requérants, Paul Tietolman, a l'intention de porter cette décision en appel, en faisant notamment valoir que l'intérêt national implicitement invoqué par le CRTC

n'est pas mieux servi en donnant la dernière fréquence commerciale à Radio-Canada. Il invoquera plutôt l'intérêt des gens d'ici. «Ça ne sera pas trop compliqué d'en appeler», a-t-il indiqué hier.

Cette décision annonce la fin d'une saga qui a débuté il y a un an avec l'intervention d'Ottawa afin de court-circuiter le processus du CRTC et accorder la dernière fréquence à Radio-Canada. Mais les audiences ont eu lieu, à la suite des protestations des stations privées désireuses de présenter leur requête devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

En choisissant Radio-Canada, le CRTC a écarté la radio communautaire CIBL, deux entreprises souhaitant instaurer une chaîne de musique country, Nouvelle Musique country de Montréal et Radio-Nord, une autre pilotée par André Morrow qui souhaitait ouvrir une station de musique alternative et CKVL qui souhaitait changer de fréquence pour élargir son rayonnement. Les responsables de ces stations étaient naturellement tous très déçus.

Le CRTC a également approuvé

une demande présentée par Jean-Pierre Coallier, en vue d'exploiter à Montréal une station de radio FM de langue française, spécialisée dans la musique classique que l'intéressé qualifie de «légère, harmonieuse et accessible». M. Coallier s'installera sur la fréquence 99,5, utilisée présentement par la station CIME-FM de Sainte-Adèle, qui appartient à M. Coallier. Quant à CIME-FM, elle sera relocalisée sur deux nouvelles fréquences, une couvrant la région de Saint-Jovite l'autre celle du Mont-Tremblant.

M. Coallier, qui rêve d'une station de musique classique depuis 1975, s'est dit très heureux. Sa petite station, dit-il, pourra s'appuyer sur CIEL-FM et vivre avec moins de 1 % des recettes publicitaires du marché montréalais. Enfin, le CRTC a autorisé le déménagement de la station AM de Radio-Canada de Québec sur la bande FM.

Enfin, le CRTC a permis le déménagement sur la fréquence 88,5 FM à Montréal de CBM-AM, la station anglaise AM de Radio-Canada. Afin de donner aux Anglais ce qu'elle demandait pour ses auditeurs de langue française, la direction de Radio-Canada avait en effet déniché une fréquence non commerciale à Cornwall qui, moyennant un certain réaménagement, sera utilisée par la station anglaise de Radio-Canada.

Cette dernière décision fait particulièrement tiquer le directeur de la station communautaire CIBL qui espé-

rait enfin, après 17 ans, pouvoir élargir son auditoire en obtenant une station rayonnant sur l'ensemble de l'île.

«Le CRTC donne la dernière fréquence à une station où les jeunes ont 40 ans, pendant qu'on met les jeunes en quarantaine.» Dans sa décision, le CRTC félicite CIBL pour son «succès remarquable» mais indique qu'il n'est «pas convaincu que la station a besoin d'un signal lui permettant de couvrir Montréal au complet». «On nous dit vous êtes excellent, restez petit», ironisait par sa part le directeur de la station, Bertrand Roux.

Études de marché

En expliquant son refus de retenir les candidatures des deux stations de musique country, le CRTC a dit tenir compte du fait que les études de marché ne prouvaient pas qu'il y avait une «demande manifeste» pour un tel type de musique. L'organisme a dit en outre craindre que le répertoire de pièces musicales country francophones ne soit pas suffisant.

L'organisme avait également en tête le fragile équilibre du marché publicitaire, ne voulant pas nécessairement faire venir un autre joueur. Or, comme on le sait, Radio-Canada ne diffuse aucune publicité. Le CRTC a en effet «estimé que l'état du marché de Montréal ne serait pas en mesure de supporter l'implantation d'une nouvelle station de radio ayant des revenus publicitaires trop élevés». L'organisme a aussi retenu l'argument de Radio-

Canada voulant que les Montréalais ne se branchent plus sur la radio AM. Enfin, l'organisme a tenu compte «du rôle spécial qu'occupe la SRC au sein du système de radiodiffusion et de ses obligations particulières [...]». À titre de radiodiffuseur public national, la SRC doit offrir un service de radio rendu disponible au plus grand nombre possible.

Le vice-président de Radio-Canada, Marcel Pélissier assure que la programmation de CBF ne changera pas à la suite de son déménagement sur la bande FM.

«Il n'y a aucun impératif de programmation lié au support de diffusion. Le signal sera plus clair et plus harmonieux, tout simplement, surtout pour la chanson», résume M. Pélissier.

Très bientôt la direction de Radio-Canada achètera l'équipement qui lui permettra de passer au FM, matériel d'une valeur d'environ 300 000 \$. Puis elle procédera à divers tests et attendra l'approbation du ministère de l'Industrie, qui doit s'assurer qu'aucune interférence aérienne ou fluviale ne vient perturber les ondes.

Le milieu de la radio attend avec impatience de savoir si le CRTC accordera, là-bas aussi, sa préférence à Radio-Canada. Le marché extrêmement bien organisé de la radio privée attend le CRTC de pied ferme. C'est lui qui avait forcé le gouvernement l'an dernier à revenir sur le privilège qu'il avait accordé à Radio-Canada, à Toronto comme à Montréal.

Un sondage à l'appui de Boscoville

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Sondage en main, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) revient à la charge dans le dossier des centres jeunesse et demande au ministre Jean Rochon de reconsidérer sa décision de fermer Boscoville à laquelle près de 80 % de la population du Québec s'oppose.

Un mois après que le conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal eut assené le coup de grâce à Boscoville, annonçant sa fermeture certaine à l'été de 1998 et la relocalisation de quatre de ses unités à la Cité-des-Prairies et au Mont-Saint-Antoine, la CEQ et sa présidente, Lorraine Pagé, reviennent à la charge, brandissant un sondage CROP qui révèle que dans l'ensemble, 77 % de la population québécoise s'oppose à la fermeture de la célèbre institution.

«Nous avons décidé de vérifier l'opinion des gens et les résultats sont très probants», a expliqué hier Lorraine Pagé, nouvellement élue à la tête de la centrale syndicale. Les politiciens sont toujours très sensibles aux sondages d'opinion et on est souvent portés à croire qu'ils ne gouvernent qu'en fonction de ces sondages.» Mme Pagé, secondée par le président du syndicat du personnel clinique de Boscoville, Patrick J. Turcot, lance un appel au ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon afin qu'il «influence ses gestionnaires de la région de Montréal» et leur fasse entendre raison.

Le sondage CROP, réalisé sur l'ensemble du territoire québécois entre le 12 et le 17 juin dernier par l'entremise de quelque 1000 entrevues téléphoniques, révèle également que 4 % des répondants approuvent la fermeture de Boscoville, 18 % des gens n'ayant répondu ni oui ni non à la question. 84 % des gens estiment que le gouvernement devrait faire une priorité de l'aide aux jeunes en difficulté.

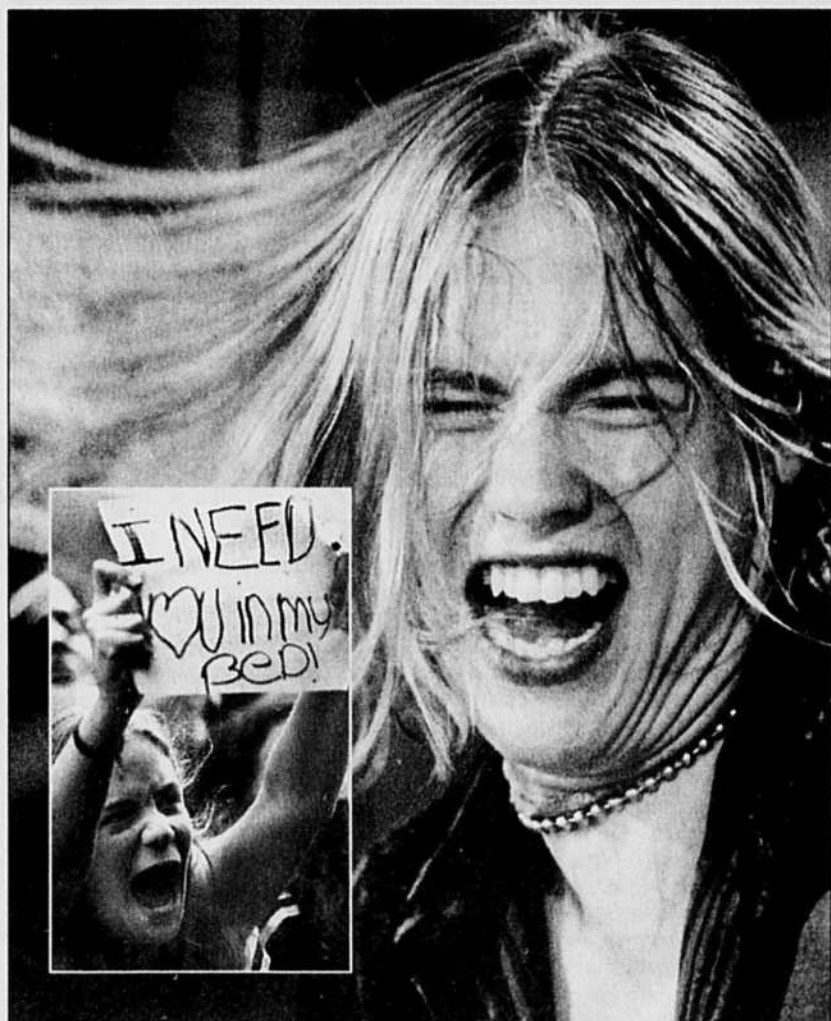
Le projet du «virage milieu» —

principe qui encourage notamment l'accessibilité aux services à partir du milieu et de la communauté plutôt que du centre de réadaptation —, sur lequel s'appuient les décideurs pour justifier leur résolution, divise grandement le public qui ne semble pas savoir sur quel pied danser, une impression qui se dégage également des multiples débats passés autour du virage milieu. À la question: «Croyez-vous possible que ces jeunes [...] puissent être réadaptés et relocalisés aussi efficacement dans leur famille, avec une aide éducative, que dans un établissement spécialisé?», 40 % répondent oui, 37 % non, laissant le quart des gens dans l'indécision ou l'imprécision.

«On s'apprête à renoncer à toute une expertise au profit d'une philosophie, le virage milieu, qui pourrait très bien se transformer en chimère si les moyens n'y sont pas pour l'appuyer», a affirmé Lorraine Pagé, qui parlait un peu plus tard d'un «mirage milieu».

La solution proposée par le ministre de la Santé lui-même à la fin du mois de mai dernier quant à la transformation éventuelle de Boscoville en un «laboratoire» de recherche et de développement fait son chemin du côté de la centrale syndicale qui compte entamer, dès l'automne, des rencontres avec des chercheurs et «spécialistes du domaine de la psychoéducation» qui auraient manifesté un certain intérêt envers l'idée. Il s'agirait d'élargir la mission de Boscoville, en faisant un «centre supra-régional [...] doté d'une vocation universitaire et qui serait spécialisé dans la recherche-action, étant entendu que des unités de réadaptation pour les jeunes demeureraient ouvertes sur le site».

À la folie



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ELLE ferait tout pour avoir la chance de tâter cette jolie gueule, mais il s'agirait d'un détournement de... mineurs! Jonny Lang, interprète de la désormais célèbre rengaine Lie to Me, nouvel enfant chéri du blues, celui dont on dit qu'il possède le «soul» d'un vieux de la vieille, n'a que 16 ans. Tout juste avant de faire la première partie du groupe Aerosmith, au Centre Molson, il est passé hier après-midi par les studios de Musique Plus, rue Sainte-Catherine, à l'occasion d'une émission spéciale d'une heure au cours de laquelle il a chanté directement du fond de ses tripes et répondu aux questions de ses fans. Les demoiselles qui ont raté leur idole vendredi peuvent se rassurer: l'émission sera rediffusée dimanche à 19h.

EN BREF

Contre la vente de Blue Bonnets

(Le Devoir) — L'opposition officielle à l'hôtel de ville demande à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) de surseoir à toute décision concernant la vente du site de Blue Bonnets. Arguant que les membres du conseil municipal doivent avoir l'occasion de débattre formellement de ce projet, la chef de l'opposition, la conseillère du RCM Thérèse Daviau, a formulé sa demande par écrit au président du conseil d'administration de la SHDM, Richard Lasalle. Le directeur général de la SHDM, Renaud Paradis, estime que si l'offre que doit faire la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPIC) à la SHDM était acceptée, elle représenterait une perte nette de 25 millions de dollars pour les Montréalais. En mars 1991, la SHDM avait acheté pour 46 millions de dollars l'immense terrain de six millions de pieds carrés. La SPIC veut en acheter la majeure partie, qui vaut, aux livres, 50 millions. Le gouvernement soutient financièrement la SPIC en garantissant un prêt de 15,1 millions pour payer la SHDM, en plus de compenser l'actuel propriétaire de dix millions pour perte de revenus de loyer.



NOUVEAUTÉ MATHOPHILIE

416-436-514 (536 en préparation)

2^e cycle du secondaire

Directrice de collection et auteure :

Louise Lafortune Ph.D.

Manuel 416, tome 1,

320 pages, 35,50 \$

Manuel 436, tome 1,

559 pages, 42,50 \$

Maintenant disponible

Manuel 514, tome 1

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

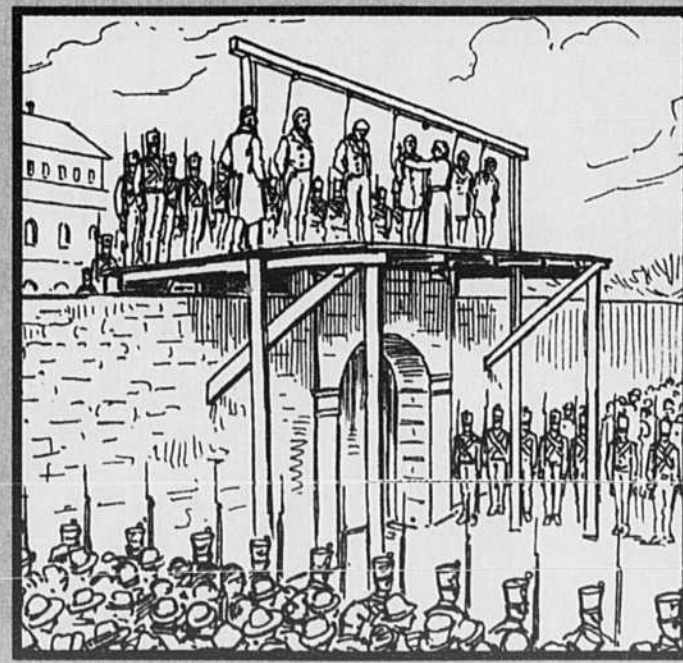
Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adr. Internet: <http://www.guerin.qc.ca>

DÉCIDONS NOUS-MÊMES DU CINÉMA QUE NOUS VOULONS!



Devant le refus de Téléfilm Canada de subventionner le film *15 février 1839* de Pierre Falardeau, un comité de citoyens a décidé d'organiser un financement populaire pour que le film puisse être tourné. Tous les donateurs seront invités à la première.

Faites parvenir vos dons au: Comité du 15 février 1839

C.P. 416, succ. de Lorimier

Montréal (Québec) H2H 2N7

tél: (514) 522-1502

Grand solde d'été

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes d'été, importés d'Italie
laine ≈ coton ≈ lin
rég. 950 \$ Solde 399 \$

Vestes d'été, importés d'Italie
laine ≈ coton ≈ lin
rég. 695 \$ Solde 299 \$

Pantalons 100 % laine, importés d'Italie
rég. 195 \$ Solde 99 \$

Pantalons 100 % coton, importés d'Italie
rég. 150 \$ Solde 75 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Suite 200, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

LE DEVOIR

POLITIQUE

160 idées pour changer l'armée

Le rapport sur l'affaire somalienne ne fait pas que critiquer l'institution militaire

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Contrairement à l'impression très négative que les commentateurs du ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, sur le rapport de la Commission d'enquête sur la Somalie ont pu laisser, celui-ci n'est pas entièrement consacré à critiquer les forces armées et leur leadership. Au contraire. Non seulement le travail humanitaire des militaires en Somalie est salué, mais les trois commissaires ont tellement à cœur la réputation de l'institution militaire — après tout, un d'entre eux, le juge Rutherford, est un ancien officier de l'aviation — qu'ils formulent 160 recommandations pour la transformer.

Plusieurs de ces recommandations rejoignent d'ailleurs celles — une centaine — qui ont été publiées en mars dernier par le ministère de la Défense et qui étaient le fruit des travaux de quatre experts indépendants et de l'ancien juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson. Toutefois, sur certains points, les recommandations de la Commission d'enquête sur la Somalie vont encore plus loin dans la voie à suivre pour réformer les forces armées.

Dans leur rapport de quelque 2000 pages, les commissaires formulent trois grandes recommandations qu'ils prient le gouvernement de suivre. Ils demandent au ministre de la Défense de rendre compte au Parlement, d'ici le 30 juin 1998, de toutes les mesures prises en vue de donner suite à leurs recommandations. Ils invitent les autorités de la Défense et des forces armées à examiner en profondeur les quelque 40 000 pages de transcriptions des délibérations de la commission afin «qu'elles puissent prendre les mesures voulues et nécessaires à l'égard des témoins qui, par leurs actions ou leur attitude, ont violé ou terni» leur serment, leur devoir militaire et leur brevet d'officier. Les commissaires estiment en effet que plusieurs témoins ont menti ou se sont contredits de façon systématique et qu'ils devraient en répondre

devant leurs supérieurs ou la justice. Enfin, les commissaires recommandent que les soldats qui ont participé à la mission en Somalie et qui n'ont pas fait l'objet de sanctions reçoivent une médaille, ce qui est déjà le cas depuis le 15 juin dernier.

Une institution à transformer

Plus spécifiquement, les commissaires font 157 recommandations qui visent à transformer plusieurs aspects du fonctionnement et de la culture de l'institution militaire. Ces recommandations portent principalement sur le leadership et l'obligation de rendre compte, la discipline dans les rangs, la sélection et l'instruction des militaires et, enfin, la justice militaire.

Tout au long de leur enquête, les commissaires se sont posé la question de savoir si les chefs avaient exercé un leadership vigoureux et fait ce qu'il fallait faire pour mener à bien la mission en Somalie et pour diriger leurs soldats. «Trop souvent, la réponse est négative», écrivent-ils. De plus, affirment-ils, les hauts gradés n'ont pas été à la hau-

teur de leurs responsabilités en matière de reddition de comptes à l'égard de la formation, de la sélection, de la promotion, de la prise de décision et du leadership à tous les échelons. Ils recommandent donc que la formation au sein des forces armées insiste en particulier «sur la nécessité de mettre l'accent sur les qualités inhérentes au leadership» et que l'obligation de rendre compte soit surveillée par un inspecteur général civil, nommé par le gouvernement et responsable devant le Parlement. Il s'agit là d'une suggestion qui va plus loin que celle avancée en mars par l'ancien ministre Doug Young, qui proposait la nomination d'un inspecteur militaire responsable devant le chef d'état-major.

Puisque des éléments indésirables ont été déployés en Somalie et que l'indiscipline était notoire au sein du Régiment aéroporté du Canada, les commissaires suggèrent de nouvelles façons de signaler et de surveiller les infractions, des mesures rigoureuses pour sélectionner les futurs soldats et pour accorder des promotions, et que le respect de la discipline soit considéré

comme une priorité à toutes les étapes de l'entraînement. Plus généralement, ils recommandent de mettre en place des mécanismes pour surveiller et éradiquer le racisme au sein des forces armées et de créer des programmes d'instruction sur le travail au sein des missions de paix, sur les règlements du droit de la guerre, les règles d'engagement et les relations interculturelles. Ces recommandations concordent avec celles publiées en mars dernier.

La justice militaire

Selon les commissaires, «il a été clairement démontré que le système judiciaire militaire comporte de nombreuses failles systémiques qui ont alimenté les problèmes sur lesquels nous nous sommes penchés». Ils estiment donc que «si l'on ne modifie pas ce système en profondeur, il continuera de faillir à sa tâche qui est de promouvoir la discipline, l'efficacité, l'éthique et la justice».

Les commissaires indiquent que la police militaire devrait recevoir une meilleure formation et être placée sous la responsabilité du Solliciteur général. Dans bien des cas, les recommanda-

tions de la commission d'enquête vont plus loin que celles soumises en mars dernier par un comité présidé par l'ancien juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson.

Le rapport de la commission précise que les hauts gradés disposent d'un trop grand pouvoir discrétionnaire à l'égard du système judiciaire de l'armée. Ainsi, tout officier peut avoir le dernier mot sur le bien-fondé d'une enquête, puis influencer la poursuite et la sentence.

Les membres de la police militaire sont d'abord des soldats avant d'être des policiers, affirme le rapport, et leur travail peut les amener à enquêter sur les agissements d'officiers supérieurs.

Premier magistrat de la hiérarchie judiciaire militaire, le juge-avocat général est à la tête d'un système qui supervise la police, désigne les avocats de la poursuite et de la défense, de même que les juges présidant les cours martiales. «Cette fonction est soumise à l'influence des officiers supérieurs», écrivent les commissaires, qui recommandent la disparition du juge-avocat général au profit de deux nouveaux postes: un juge en chef militaire, qui serait un civil désigné en vertu de la Loi sur les juges, tout comme le seraient tous les juges présidant des cours martiales, et un directeur général des services juridiques, qui superviserait la poursuite, la défense et les avis juridiques.

Les commissaires recommandent aussi que la Loi de la Défense nationale statue que tout membre des forces armées peut déposer une poursuite sans crainte de représailles de ses supérieurs. La commission aimerait également que le pouvoir de déposer des accusations pour inconduite grave ne relève plus des hauts gradés mais plutôt d'une autorité indépendante.

Enfin, les commissaires insistent pour que le rôle du Parlement de contrôler et de superviser les questions relatives à la Défense soit renforcé et que la Loi sur la Défense nationale soit modifiée de façon à exiger la présentation au Parlement d'un rapport annuel détaillé sur les activités militaires.



ARCHIVES LE DEVOIR
Le colonel Serge Labbé

Poursuites possibles

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour fédérale pourrait bien être saisie de plusieurs poursuites déposées par des officiers qui s'estiment lésés par les conclusions de la Commission d'enquête sur la Somalie. Au moins un des personnages au cœur du rapport rendu public cette semaine, le colonel Serge Labbé, envisage de le faire, et d'autres y songent également.

Stu Hendin, avocat du colonel Labbé, estime que le rapport est «biaisé et mesquin» et que, dans certains cas, ses conclusions s'appuient sur des témoignages qui n'ont pas fait l'objet d'un contre-interrogatoire.

L'avocat a dit croire que c'est auprès de la Cour fédérale qu'il fallait

trouver justice, bien que, la commission n'existant plus légalement, la partie défenderesse pourrait bien être le gouvernement.

Le colonel Labbé était le commandant en chef lors de la mission en Somalie et le rapport Létourneau a blâmé la pauvreté de son leadership. La commission a en outre laissé entendre que l'officier avait participé au camouflage de la mort d'un civil somalien.

M^r Hendin reconnaît qu'avec la publication du rapport, le mal est déjà fait mais qu'il y a d'autres faits à considérer. «Il s'agit d'un document destiné à alimenter et l'histoire générale et l'histoire militaire du Canada. A titre de document officiel, il doit proposer une description honnête et légale de ce qui s'est passé.»

De Stornoway au «Big O», entre le camouflage et le golf

Gilles Lesage
De notre bureau de Québec

Les premiers commentaires de la presse anglophone sont très critiques envers l'attitude du gouvernement Chrétien au sujet du rapport dévastateur de la Commission d'enquête sur la Somalie. Si les réactions dans l'Est et dans l'Ouest sont semblables à celles qui se font virulentes au centre du Canada, le commissaire Gilles Létourneau et ses deux collègues en sortent plus indemnes que le premier ministre et ses propres collègues.

Il est également question cette semaine de vacances et de golf, de Stornoway (où le chef de l'opposition fédérale finira par s'installer) et du «Big O» (le Stade olympique montréalais, qui devrait se passer des fonds publics).

«S'il subsistait quelque doute quant à savoir pourquoi le gouvernement a tenté de limiter dès le début le mandat de la Commission d'enquête sur la Somalie, écrit *The Globe and Mail* d'entrée de jeu, si on se demandait pourquoi il a court-circuité son travail et pourquoi il dénigre finalement ses conclusions, prenez connaissance de ce que les commissaires avaient à dire.»

Le quotidien torontois en relève les conclusions suivantes. Ou la direction

militaire s'est volontairement fermée les yeux, ou elle a fait du camouflage. De plus, des officiers de haut rang ont menti aux commissaires, à un point tel que leurs témoignages devraient être scrutés pour parjure. Or, le ministre de la défense, Arthur Eggleton, s'en prend aux commissaires plutôt qu'à leurs conclusions.

«Son insouciance ressemble à celle de ses prédécesseurs — le congédié David Collette et le défait Douglas Young — qui, par leur ineptie, ont fait leur (le gâchis) hérité de leurs propres prédécesseurs.»

La presse



du Canada

Qualifiant l'affaire de sordide, *The Globe and Mail* conclut: «La recherche de la vérité et la restauration de l'honneur de l'armée sont désormais entre les mains du Sénat, qui a entrepris sa propre enquête. Il doit reprendre l'enquête là où elle a dû être laissée, suivre les pistes amorcées et répondre aux questions graves et troublantes.»

Le bon soldat Eggleton

Dans un second éditorial, *The Globe and Mail* s'en prend durement au nouveau ministre Eggleton. En rentrant si tôt dans le rang, il se comporte en bon soldat, flagorneur à l'extrême du premier ministre, qui a laissé ses empreintes partout dans cette affaire, et de la hiérarchie militaire. Le journal déplore que les Canadiens ne semblent pas troublés par l'attitude profondé-

ment troublante et sans précédent du gouvernement envers une commission d'enquête.

À Montréal, *The Gazette* dénonce aussi la manière cavalière avec laquelle le gouvernement a accueilli les conclusions et recommandations de la commission Létourneau. «Aux prises avec une critique aussi dévastatrice envers le leadership militaire aux plus hauts niveaux, on s'attendrait à ce que le gouvernement fédéral promette un ménage sérieux. Pas de chance. En lieu et place, le ministre de la Défense attaque les messages et le premier ministre nie qu'il y ait eu du camouflage...»

«Les Canadiens, conclut *The Gazette*, ont l'impression troublante, en dépit des protestations de M. Eggleton, que le gouvernement et l'armée n'ont pas tiré de leçons de la Somalie. Et rien ne permet de croire qu'une autre affaire semblable ne puisse plus se produire.»

Dans une chronique au *Maclean's Magazine*, Peter C. Newman suggère à M. Chrétien de faire un virage vers la gauche. Si le premier ministre continue de sabrer dans les programmes sociaux, il en subira les conséquences. La conclusion du gourou de Vancouver: «Durant son premier mandat, Jean Chrétien a agi comme un intendant; désormais, il doit gouverner ou quitter.»

Un autre columnist du même *Canada's Weekly Newsmagazine* opine par ailleurs qu'il n'y a pas lieu pour le gouvernement de faire des gestes radicaux. «C'est le temps du golf, pas de la po-

litique», titre Anthony Wilson-Smith, craignant que M. Chrétien n'en fasse qu'à sa tête. «Un chef qui dépense de l'argent est plus populaire auprès de ses députés qu'un autre qui ne dépense pas. Et l'avenir de M. Chrétien est lié directement à la fortune des souverainistes au Québec, ce qui rend un geste d'éclat constitutionnel à la fois plus attrayant et plus risqué [...] Les Canadiens souhaitent que M. Chrétien joue bien au golf, et souvent.»

Rosemary Speirs craint pour sa part «un été long et chaud sur le front de l'unité nationale». Elle note dans *The Toronto Star* que ce qui semblait naguère le remède à notre mal national — la reconnaissance du Québec comme société distincte — paraît maintenant inaccessible. Et personne n'a encore trouvé une formule plus acceptable que les deux petits mots inoffensifs de «société distincte».

Manning et Stornoway

Quant à la décision de Preston Manning d'habiter Stornoway — la résidence officielle du chef de l'opposition, qu'il disait vouloir transformer en salle de bingo —, John D'Arco, du *Winnipeg Free Press*, la qualifie de culbute qui illustre les contradictions du populisme. C'est le chef qui est en haut de la pyramide, pas la population. On présume qu'un chef populiste communique directement avec ses adeptes et en devine les aspirations mieux qu'eux-

mêmes. C'est le paradoxe qui hante les mouvements populistes à travers l'histoire.

M. D'Arco conclut: «Créés pour enlever le pouvoir aux politiciens et le transférer au peuple, ils finissent par donner à leurs chefs plus de pouvoirs que les partis conventionnels.»

Dans un avis au «premier ministre en alternance» Preston Manning, deux professeurs de Calgary, David Bercuson et Barry Cooper, pressent le chef du Reform de réévaluer sa stratégie, notamment en ce qui a trait au Québec.

«Preston Manning n'est plus le chef d'un mouvement de protestation de l'Ouest, concluent-ils leur chronique hebdomadaire dans *The Globe and Mail*. C'est le chef du gouvernement alternatif [alternat] pour tout le Canada. A titre de membre du Conseil privé de la reine au Canada, il doit agir en vue des meilleurs intérêts du pays. Il devrait assumer cette nouvelle responsabilité en réévaluant l'approche de son parti au problème canadien le plus important de notre temps.»

«The Big O strikes out», titre par ailleurs *The Globe and Mail* à propos du fichu Stade olympique montréalais. Si le baseball quitte Montréal, eh! bien, c'est la vie. M. Bouchard prend la bonne décision en refusant quelque argent public pour un nouveau stade. «N'engloutissez pas d'autre argent neuf, mais la prochaine fois, essayez donc de ne pas gaspiller des milliards en premier lieu.»

Secteur de l'enseignement

Pagé se réjouit de la perspective d'embauche

MARIE-ANDRÉE
CHOUNARD
LE DEVOIR

La présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) se réjouit de la perspective d'embauche annoncée jeudi par le président du Conseil du trésor, quant au départ prochain de 25 000 syndiqués de l'État, quelque 7000 de plus que ce que le gouvernement Bouchard avait prévu au départ. Les 8904 retraités annoncés dans le secteur de l'éducation — professeurs et employés parascolaires — entraîneront l'embauche de 3000 enseignants, un processus qui devrait normalement être lancé dès septembre prochain.

«Je crois que c'est une transformation qui se vivra somme toute convenablement mais il ne faudrait surtout pas sous-estimer la perte d'expérience [qui découlera du départ de plusieurs milliers d'enseignants], a expliqué Mme Pagé. Une étroite collaboration entre enseignants d'expérience et nouvelles recrues au cours des prochaines années sera sans doute nécessaire, explique la présidente de la centrale syndicale, afin que la transition se fasse sans heurts.»

«Ces départs à la retraite ne seront pas comblés que par des jeunes qui sortent de l'université et sont sans expérience», a poursuivi Mme Pagé. En effet, certains enseignants non embauchés mais qui demeurent sur les listes de rappel depuis quelques années — ceux qui ont fait de la suppléance, qui ont remplacé pendant des congés de maternité, d'invalidité, pendant une année sabbatique, tous ceux qui ont eu un contrat sans occuper un poste régulier — font partie du lot de ces «nouveaux» professeurs qui recevront fort probablement une offre.

La CEQ défend ses membres

Interrogée par les journalistes quant à certaines flèches décochées contre la CEQ et sa présidente à la suite du 35^e congrès tenu en fin de semaine — au terme duquel Mme Pagé a arraché la victoire à la présidence —, Lorraine Pagé s'est dite «surprise» et «malheureuse» d'avoir été notamment taxée de «corporatiste» dans certains espaces journalistiques réservés au commentateur et à l'opinion.

Le point tournant de ce congrès a sans nul doute été le changement de cap adopté par les membres de la centrale: dorénavant, elle dissociera ses prises de position de celles du gouvernement et de son premier ministre et elle entend réévaluer la nature de l'action politique partisane. Les membres de la CEQ ont aussi qualifié le gouvernement actuel de «néolibéral totalement au service des intérêts financiers».

«Je trouve ça un peu malheureux, a exprimé Mme Pagé à l'issue d'une conférence de presse. Qu'un syndicat défende les membres qu'il représente, c'est la moindre des choses. Je suis certaine que les journalistes qui ont des syndicats s'attendent à ce que leurs syndicats les défendent et négocient leurs conditions de travail et de salaire. On ne les accuse pas pour autant d'être des corporatistes de mauvaise foi.»

«On a utilisé le terme [corporatiste] pour discréditer certaines positions qui ont été prises par la centrale mais qui ne relèvent absolument pas du corporatisme, qui relève plutôt d'un bilan très critique, très sévère, qu'on fait à l'égard des choix politiques, des choix sociaux et économiques du gouvernement. C'est de notre responsabilité de dire qu'on n'est pas d'accord avec certaines orientations», a conclu la présidente.

EN BREF

Reprise des pourparlers

(PC) — Il est faux de dire que c'est Ottawa qui retarde la mise en œuvre du programme québécois de congés parentaux, selon l'entourage du ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew. Les négociations entre Québec et Ottawa reprendront la semaine prochaine à Montréal afin de faire débouler le dossier sur la politique familiale du Québec. Lundi, la ministre de la Famille Pauline Marois a sommé Ottawa de bouger. Si rien n'est réglé dans deux semaines, at-elle alors averti, la date d'entrée en vigueur du programme de congés parentaux sera retardée d'un an au 1^{er} janvier 1999.

doice
DADA
SOLDE jusqu'à 60%
sur marchandises printemps/été

ROUGE À LEVRES
(exclusif au Québec)
LAUNDRY
SHELLY SEGAL
Sinéquanone
PARIS
VOTRE NOM...
PARIS

277, av. Laurier Ouest • 270-6154
413, St-Jacques Ouest,
Centre de Commerce Mondial • 844-9125

doice
UOMO
GRANDE VENTE
30%
A 60%
SUR TOUTE LA MARCHANDISE
PRINTEMPS-ÉTÉ

277, av. Laurier O.
5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

ENSEMBLE POUR TOUJOURS

Jonc anniversaire à diamant sur OR 14 CARATS

TOTAL
25 pts VENTE 288 \$
50 pts VENTE 488 \$
1 KT VENTE 888 \$

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1964

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

LE DEVOIR

LE MONDE

REVUE DE PRESSE

Cousteau et McDo

François Brousseau

L'hommage à Cousteau, la fin de «l'Europe sociale» à Vilvorde, le déclin inespéré du PRI au Mexique, et l'horreur des cuisines McDo en France: petit cocktail d'une chronique écourtée cette semaine.

Ahl ce cher Jacques-Yves Cousteau, le père de nos rêves sous-marins... Nous ne reprendrons évidemment pas ici le déluge, l'océan de commentaires que sa mort a suscités. Seulement un, publié par *Le Nouveau Quotidien* de Lausanne sous la signature de Luc Debraine. Il s'agit d'un éloge tempéré, où l'on ne fait pas les travers du vieux maître des océans, véritable «Machiavel de l'océanographie».

«Il s'est compromis en profondeur avec les pouvoirs qu'il combattait en surface, a commercialisé à outrance son nom, ferré tous les micros qui passaient à sa portée, bidouillé ses films, à chaque fois, pour sa cause, en fin de compte pour la bonne cause. Hors écran, il était antipathique, il le savait, il s'en fichait. Il avait raison. [...] La mort de Cousteau signe la fin d'une époque pionnière. [...] C'était un conteur qui avait le sens de l'épopée à l'antique. Le Machiavel de l'océan avait un côté Homère.»

Élections législatives et régionales ce week-end au Mexique. Divine surprise, comme l'indiquait notre collègue Clément Trudel dans *Le Devoir* d'hier: le Parti révolutionnaire institutionnel, au pouvoir sans discontinuer depuis 70 ans au pays de Zapata, est vraiment menacé, du moins dans sa majorité absolue.

Comment, malgré le bourrage des urnes, le clientélisme systématique et les petites gens qui se laissent acheter leurs votes, cela est-il devenu possible? Certes, la tricherie à grande échelle est devenue plus difficile qu'on le croit à l'heure d'Internet et du direct télévisuel tous azimuts. Mais il y a plus.

Dans le dernier numéro de l'austère hebdomadaire *Proceso*, Hector Aguilar Camín se fend d'une analyse péne-trante de la situation, à la veille d'une consultation qui pourrait notamment voir la ville de Mexico tomber aux mains du Parti de la révolution démocratique (PRD) de Cuauhtémoc Cardenas (qui a ici des amis à la CSN et parle un français impeccable), le fils du grand Lazaro Cardenas qui nationalisa le pétrole en 1938.

La presse du monde

Selon Camín, la soudaine popularité de Cardenas «s'explique par le lynchage infligé ces dernières années à Salinas [l'ancien président, aujourd'hui honni et proscrit] par ceux qui sont aujourd'hui — du moins à Mexico — emportés par la vague cardéniste. [...] Le PRD est en effet le seul à avoir dit pendant le gouvernement de Salinas ce que le PRI et le PAN [le Parti d'action nationale, troisième larron, formation de droite] n'ont dénoncé qu'après sa chute».

L'auteur souligne l'incompatibilité totale entre une appréciation positive de certains aspects de la modernisation conduite sous Carlos Salinas et le jugement sans appel porté aujourd'hui sur la bande de voleurs qui, selon la perception populaire, composait son gouvernement.

«Il est difficile d'expliquer à la population que le gouvernement de Salinas était dirigé par des truands et des irresponsables qui nous ont conduits au désastre, tout en soulignant qu'il fut parallèlement l'initiateur de la meilleure option de développement et de modernisation du Mexique.»

Déception en Belgique: l'usine Renault de Vilvorde fermera, même si la gauche l'a emporté aux dernières élections françaises, avec des promesses de révision et d'«Europe sociale». L'État français a beau contrôler 46 % de l'entreprise (contre 100 % jadis), «les chiffres sont les chiffres sont les chiffres», comme on dirait en anglais. Ce constat inspire un commentaire désabusé à Bénédicte Vaes dans le grand quotidien *Le Soir* de Bruxelles.

«La seconde mort annoncée de Renault-Vilvorde creuse davantage le fossé entre les citoyens et la politique», écrit-elle. Les ouvriers «conclurent maintenant que les promesses électorales ne sont que paroles. Que l'alternance n'est qu'un mythe. Que la puissance publique se soumet tout entière à la logique financière.» «Quant à l'Europe sociale, elle est cliniquement morte à Vilvorde. On continuera pourtant à la prescrire en guise de tranquillisant pour anesthésier la déprime du chômage.»

Bien vilain, ce portrait de l'entreprise McDonald's-France dressé par Marianne, le nouvel hebdomadaire lancé en mai par Jean-François Kahn. «Dans la cuisine, une odeur d'huile, de brûlé, de la sueur du personnel. Un mot de trop et c'est le congédiement avec un simple «merci». D'abord l'intimidation et puis la porte.» Sans parler des salaires ridicules et des horaires super-flexibles. L'employé modèle de McDo, selon Marianne, doit consacrer 30 secondes par client, ne jamais se plaindre, être toujours disponible. Mais la révolte s'organise, informe le magazine, et elle a même un site Internet: www.mcsphotlight.org.

Alors que les violences persistent

Tranes électorales en Albanie

Les Italiens se retirent de la force multinationale

Le second tour des élections législatives en Albanie, apparemment fatales pour le pouvoir du président Sali Berisha, aura bien lieu. Selon des sources de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les résultats du premier tour sont maintenant tous arrivés à Tirana. Il y aurait 30 ou 31 circonscriptions en ballottage.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tirana — Les tensions politiques dont l'enjeu immédiat est la tenue d'un second tour des élections restaient vives hier en Albanie malgré un geste d'apaisement du premier ministre socialiste qui a accepté dans la nuit un nouveau ministre de l'intérieur proposé par ses adversaires démocrates.

Parallèlement, le retrait du contingent italien de la Force multinationale de protection (FMP) en Albanie commencera le 18 juillet et sera achevé vers le 10 août, a annoncé hier matin le secrétaire d'État italien à la Défense Massimo Brutti.

Au centre des tensions sur le terrain, les monarchistes avec à leur tête «le roi» Leka Zogu qui proclament qu'ils ont gagné le référendum sur le choix entre république et monarchie qui a accompagné les élections législatives anticipées de dimanche dernier.

Le référendum n'était pas soumis au contrôle des 590 observateurs de l'OSCE déployés sur le terrain, comme l'avait souligné à Tirana M. Franz Vranitzky, principal médiateur en Albanie.

Selon les socialistes, vainqueurs des élections législatives selon des résultats non officiels qui semblaient reconnus par tous, la monarchie aurait remporté environ 25 % dans l'ensemble du pays malgré des points à 70 % dans certaines régions du nord. La Commission électorale centrale (CEC) donne officiellement 60 % pour la République.

Mais les monarchistes estiment avoir recueilli 54 % des voix, voire plus. Ils accusent les socialistes de «manipulations» et sont prêts à aller jusqu'à l'affrontement armé pour faire valoir leurs «droits». Ils l'ont fait jeudi en se présentant armés avec un «roi» en tenue de combat à leur tête à la CEC. La fusillade qui s'en est suivie a fait un mort et cinq blessés, dont des policiers.

Les grands partis politiques se sont mutuellement accusés d'être responsables de ce dérapage violent, d'autant plus aisé qu'un million d'armes sont aux mains de la population depuis le pillage des casernes au début mars qui a suivi la crise violente ouverte depuis la mi-janvier par la déclaration en faillite des sociétés d'épargne pyramidales qui ont ruiné

une bonne partie de la population et fait au moins 1600 morts.

Les journaux accusent

Les journaux albanais empruntent hier le pas aux partis. «Les bandits de Zogu ont ensanglanté Tirana» titre le *Zerit-i-Populii* (socialiste) qui accuse «Berisha et le parti démocrate d'être les instigateurs et les protecteurs du crime». Pour *Rilindja* (démocrate), ce sont en revanche les socialistes qui «ont ensanglanté Tirana».

Dans ce contexte, la querelle entre le président Sali Berisha, perdant du premier tour des élections, et les membres socialistes du gouvernement de coalition sur un remplacement du ministre de l'intérieur, administrateur de l'État d'urgence et chargé des opérations électorales, prend tout son sens.

Comme plusieurs hauts responsables démocrates de la police et des services secrets, Belul Celu, ex-ministre de l'Intérieur, avait quitté le pays après la victoire annoncée des socialistes. Le président Berisha a immédiatement proposé un remplaçant refusé par le premier ministre Bashkim Fino, qui a fait valoir que M. Celu n'avait même pas démissionné.

Chose faite jeudi, sur fond de fusillade dans la capitale. Un nouveau candidat est présenté par les démocrates pour occuper le poste qui leur revient, selon l'accord passé entre les parties en mars sur un gouvernement de coalition.

Et maintenant en Europe aussi

Le tabac en procès

PATRICIA REANEY
REUTER

Londres — La Haute Cour britannique a donné son aval pour que soit réglé devant un tribunal le conflit opposant des victimes du cancer des poumons aux responsables de l'industrie du tabac, a annoncé hier Martyn Day, l'un des avocats des plaignants.

La Haute Cour a chargé le juge Anthony May de mener une enquête préliminaire dans cette affaire, la première engagée en Europe contre les producteurs de cigarettes, et dont les experts pensent qu'elle pourrait ouvrir la voie à de nombreux procès similaires.

Les 47 plaignants réclament plusieurs milliards de livres de dommages et intérêts à Imperial Tobacco Group et Gallaher Group.

Ces deux sociétés contrôlent 80 % du marché britannique des cigarettes. Elles se voient reprocher d'avoir eu connaissance dès les années 1950 de la nocivité du tabac et de son effet de dépendance.

Imperial et Gallaher ont souligné que la procédure n'en était qu'à ses débuts et que la Haute Cour n'avait pas jugé bon de nommer un magistrat du siège, rejetant ainsi la demande formulée par Day. Les plaignants seront entendus lundi par le juge May, qui n'a pas été chargé d'instruire l'ensemble de ce dossier, du moins pas pour l'instant, mais seulement de décider de la prochaine étape de la procédure.

Cette affaire marque également un tournant dans la vie judiciaire britannique car, pour la première fois, les avocats des plaignants ont accepté de se plier à une pratique courante aux États-Unis selon laquelle ils ne toucheront pas d'honoraires s'ils ne mènent pas leurs clients à la victoire devant les tribunaux. Dans le cas contraire, ils pourraient gagner des millions de livres.

Ce dossier prend une importance toute particulière après l'annonce d'un accord, aux États-Unis, entre les associations de défense des victimes du tabac et les producteurs de cigarettes. Ces derniers se sont engagés le mois dernier à verser 368,5 milliards de dollars américains sur cinq ans pour dédommager les victimes du tabagisme.

L'union de fait est de plus en plus acceptée en Chine

Bonjour ma concubine

Pékin — Le concubinage est devenu un phénomène largement accepté par la population des villes, même si le mariage traditionnel reste «l'idéal» de la plupart des Chinois, selon les résultats d'une enquête publiée hier par la presse.

«64,8 % des personnes interrogées estime que le concubinage est un mode de vie comme un autre», précise le sondage réalisé par le Centre de recherches sociologiques de l'université de Pékin et une revue de la capitale.

«Nous sommes loin du début des années 80, lorsque les gens croyaient que le concubinage était une affaire d'étrangers, et trouvaient n'importe quelle excuse pour se rendre chez les «suspects» afin de les surprendre sur les faits», commente le *China Economic Times*.

«A présent, même le Bureau de la sécurité publique s'occupe peu des affaires de concubinage», ajoute l'hebdomadaire, sans fournir d'estimations sur le nombre de couples vivant dans cette situation. «Les gens considèrent qu'il s'agit plutôt d'une option de vie, et ont tendance à ne plus s'ingérer» dans la vie du voisin, poursuit l'article.

Seulement 22 % (dont 8,7 % de personnes âgées et 12,6 % d'hommes et de femmes avec un niveau d'instruction très bas), estiment que le concubinage n'est pas bon pour le mariage, poursuit l'article.

L'attitude de tolérance, «plus marquée chez les femmes», ne provient cependant pas des mêmes motivations.

18,2 % des personnes interrogées croit que le concubinage est une formule destinée à résoudre les problèmes économiques, les cérémonies de mariage donnant lieu à des dépenses somptueuses.

Pour 22,4 %, la cohabitation maritale constitue un «essai de mariage», et 20,1 % pense qu'elle répond à des «besoins psychologiques et physiologiques», pour «dépendre cet excès d'énergie propre à la jeunesse».

L'attitude la plus favorable à la cohabitation se trouve chez les étudiants (73,5 %) et les travailleurs indépendants (66 %).

23,5 % des personnes interrogées estime en revanche qu'elle constitue une excuse «pour se dérober à ses responsabilités».

Les deux tiers des gens y voient un mode de vie acceptable

stabilité] sur la plus petite unité sociale, à savoir la famille», commente le journal.

65,6 % des citadins, à parts pratiquement égales entre hommes et femmes, rêvent même d'un «mariage traditionnel». Ce pourcentage est plus élevé chez les cadres (42 %) que chez les ouvriers et les employés (15 % pour les deux catégories).

Ce sont, commente le *China Economic Times*, les «contradictions de la vie» moderne, que beaucoup de personnes interrogées considèrent comme «insolubles».

Mais le sens de l'institution du mariage a beaucoup changé. Pour la plupart des personnes interrogées, «son rôle ne se limite plus à celui de la reproduction pour assurer une descendance à ses ancêtres».

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de mille personnes de différentes catégories sociales.

EN BREF

Tiberi s'en tire

Paris (d'après Reuter) — L'enquête visant le maire de Paris Jean Tiberi et son épouse, Xavière, a été annulée hier, pour vice de procédure, par la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris. Saisie par les avocats de l'élu, la chambre a considéré que la saisie du rapport bidon hautement rémunéré de Xavière Tiberi sur la «Coopération décentralisée», et les premières constatations du juge de Créteil, Eric Halphen, n'avaient pas été effectuées de façon régulière. Eric Halphen s'était procuré ce rapport lors d'une perquisition au domicile des Tiberi, place du Panthéon, à Paris, le 27 juin 1996. La décision de la chambre d'accusation entraîne l'annulation de la mise en examen des époux Tiberi. Les faits avaient été qualifiés de «détournement de fonds publics». Le rapport, payé 200 000 francs (environ 60 000 \$ canadiens) à Xavière Tiberi par le Conseil général de l'Essonne en 1994, est supposé être un travail fictif. Ce document de 36 pages est apparu très pauvre sur la forme — il est truffé de fautes d'orthographe — et sur le fond.

Le Pen condamné

Paris (AFP) — Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a été condamné hier à 5000 francs (environ 1200 \$ canadiens) d'amende par le tribunal de Paris pour avoir traité le président de l'association S.O.S. Racisme, Fodé Sylla, de «gros zébu fou». M. Le Pen avait tenu ce propos lors d'une conférence de presse du 2 août 1996 à la suite d'interpellations dans l'affaire de la profanation du cimetière juif de Carpentras. Le leader d'extrême droite poursuivait ainsi une bataille verbale avec M. Sylla qui avait expliqué qu'il avait «du sang sur les mains». M. Sylla a été condamné pour ces propos le 25 avril dernier. Le tribunal explique que toute comparaison avec un animal n'est pas nécessairement blessante ni désobligeante. Mais il ajoute qu'il «n'en est pas ainsi du mot zébu qui correspond, dans l'esprit du public, à un mammifère gras et ruminant, dont la propension à l'action ou à la réflexion paraît peu développée».

Timor: enquête sur la mort d'Alex

Lisbonne (AFP) — L'ONU et l'Indonésie sont arrivées à un accord pour que l'enquête sur les circonstances de la mort du commandant David Alex, numéro deux de la guérilla est-timoraise, soit menée par un rapporteur indépendant, a annoncé hier le dirigeant indépendantiste est-timorais et colauréat du prix Nobel de la paix 1996, José Ramos-Horta. L'enquête devra commencer «dans les jours à venir» et être conduite par une personnalité indépendante à désigner, probablement un membre des Nations unies ou de la Croix-Rouge, a ajouté M. Ramos-Horta, cité par l'agence Lusa. Selon l'armée indonésienne, Alex, 48 ans, a été capturé le 25 juin à Kaibada, près de Baucau (115 km à l'est de la capitale, Dili) dans une grotte où il se cachait avec cinq autres personnes. Commandant de la guérilla pour la région centre-est, blessé lors de sa capture, il est décédé quelques heures plus tard à l'hôpital militaire de Dili.

La perpète pour le tueur de Somoza

Buenos Aires (AFP et Reuter) — Le guérillero argentin Enrique Gorriarán Merlo, 55 ans, convaincu d'avoir mis sur pied l'attaque d'une caserne qui fit 39 morts en 1989 à La Tablada, vient d'être condamné à la prison à perpétuité. Gorriarán, capturé au Mexique en 1995, prétend avoir personnellement préparé l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien dictateur nicaraguayen Anastasio Somoza, réfugié à Asunción, en 1980. Les juges argentins se sont montrés plus cléments envers l'ex-épouse de Gorriarán, Ana Maria Sivori — 18 ans de prison — en reconnaissant qu'elle n'avait été que complice. A l'annonce de la sentence, jeudi soir, l'ancien guérillero a gardé le silence, mais Sivori a laissé libre cours à sa colère, aux cris de «cochonnerie de justice».

Les dimanches à 20 h 30

Les grandes énigmes de la science

Les plus grands mystères du monde, de la biologie moléculaire à la préhistoire. Dès ce dimanche soir, Une énigme nommée Jésus, nous révèle des faits nouveaux et passionnants.

LES



É D I T O R I A L

Le beurre au menu

Jean-Robert Sansfaçon

Aux prises une fois de plus avec la forte opposition des agriculteurs, Québec cherche désespérément le moyen d'échapper à l'Accord sur le commerce intérieur de 1994 qui l'oblige à retirer sa réglementation interdisant la coloration jaune-beurre de la margarine. Pourtant, une telle interdiction n'a plus aucun sens.

La querelle du beurre et de la margarine dure depuis l'invention du produit, il y a une centaine d'années. Au Québec, les consommateurs ont dû attendre jusqu'en 1963 avant de trouver de la margarine sur les tablettes des épiceries, le produit étant carrément interdit par une loi de 1949. L'origine de cette interdiction ne tenait pas à une question de santé publique, mais commerciale et un tantinet patriotique. Entre les méchants industriels anglais producteurs de margarine et les bons cultivateurs catholiques, le choix allait de soi.

Il aura donc fallu attendre la Révolution tranquille pour que le gouvernement du Québec s'ouvre aux idées nouvelles et réponde à la demande des consommateurs d'avoir accès à ce succédané fait à base d'huile végétale, disponible partout ailleurs.

Évidemment, la margarine étant moins chère, le produit connut un succès qui ne s'est pas démenti depuis. D'abord auprès des classes laborieuses, puis, auprès des gens soucieux d'une alimentation moins riche en gras saturés. Les campagnes de sensibilisation aux dangers d'une alimentation trop riche ont bien servi les fabricants de margarine qui en ont profité pour proclamer haut et fort les bienfaits de leur produit.

Devant une offensive multiforme aussi efficace, les producteurs laitiers ont réagi à la fin des années quatre-vingt, tant sur le plan du marketing, en soulignant que le beurre ne contenait à peu près aucun additif, que sur le plan politique, en faisant pression sur le gouvernement de Robert Bourassa pour qu'il adopte une législation semblable à celle de l'Ontario qui interdisait la couleur jaune beurre pour la margarine. Comme par le passé, des motifs essentiellement protectionnistes étaient à l'origine d'une telle restriction, même si on a prétendu que la mesure avait d'abord pour objet de protéger les consommateurs.

Au moment d'adopter la réglementation, le Québec produisait 47 000 des 104 000 tonnes de beurre au pays (45 %). Depuis ce temps, malgré l'interdiction de la coloration, la production québécoise a chuté de 30 %. Le Québec qui fournissait près de la moitié de la consommation canadienne a perdu des parts de ce marché, notamment parce que les autres provinces ont accru leur production locale en transformant en beurre le gras tiré du lait entier devenu moins populaire.

La margarine n'est pas seule responsable de la baisse globale de production à travers le pays. La hausse de popularité des huiles végétales y est aussi pour quelque chose, tout comme les campagnes de prévention contre les maladies coronariennes. Toutes choses qui n'ont vraiment rien à voir avec la couleur du beurre ou de la margarine.

D'ailleurs, les fabricants de margarine font aussi face aux effets des campagnes de prévention, notamment depuis qu'on sait que les gras végétaux polyinsaturés hydrogénés sont à déconseiller, ce qui est le

cas de la plupart des marques de margarine.

Oublions donc cette préoccupation pour la santé, par ailleurs fondamentale puisque nous consommons encore trop de gras de toutes sortes, pour revenir à l'enjeu de la guerre de la couleur. En signant l'Accord sur le commerce intérieur, en 1994, le même gouvernement libéral qui avait interdit la coloration de la margarine s'engageait à éliminer progressivement les nombreuses barrières protectionnistes qui limitent le commerce entre les provinces. Loin d'être opposé à ce genre d'entente, le gouvernement du Parti québécois prêche aussi en faveur de la libéralisation des échanges. Or, s'il est une réglementation qui n'a aucune autre raison d'exister que d'offrir une protection artificielle aux producteurs locaux, c'est bien celle qui interdit la coloration jaune beurre pour la margarine. Aurait-on idée de défendre aux fabricants de tofu d'imiter l'apparence d'une saucisse de porc? De toute façon, de quelle couleur serait la saucisse de porc à hot-dog si elle n'était pas elle-même colorée brun saucisse? Même les transformateurs de produits laitiers ont recours à une stratégie d'imitation quand ils tentent de faire croire que certains fromages populaires sont naturellement orange. Et comble de l'absurde, ne colore-t-on pas aussi le beurre, l'hiver venu, pour lui donner cette belle mais fausse couleur d'été sans laquelle il aurait l'apparence... de la margarine?

Cette histoire de coloration constitue une autre bataille d'arrière-garde. Le beurre reste un produit de qualité qui mérite d'être mis en valeur avec plus de subtilité. Son emballage standard d'une livre présente des inconvénients pour les ménages de une ou deux personnes, sans parler de ce détestable papier d'aluminium qui vous colle aux doigts, se déchire et protège si mal le produit par la suite. En somme, on est loin d'avoir tout fait pour remettre le beurre à l'honneur auprès d'une population soucieuse de qualité et de santé.

Par ailleurs, la réglementation en vigueur au Québec ne se contente pas d'interdire la coloration de la margarine. Elle empêche aussi la vente d'oléobeurres, un autre substitut fait de beurre et de margarine. Pourquoi? En agissant ainsi, l'État s'immisce indûment dans la vie des citoyens. Si ce n'est pas là une autre entrave inacceptable au commerce, quelle définition donne-t-on d'une entrave? Les agriculteurs ont la manifestation facile, cela ne leur donne pas le droit de décider de ce qui est bon pour l'estomac des consommateurs.

Curieusement, c'est en suivant l'exemple de l'Ontario que le Québec avait jugé souhaitable d'adopter une réglementation interdisant la couleur du beurre d'été pour la margarine, en 1987. Maintenant que l'Ontario, comme les autres provinces et tous les États américains, a mis fin à cette pratique déloyale qui oblige les fabricants à teinter leur produit d'une couleur différente selon qu'il est destiné au Québec ou ailleurs, va-t-on enfin se décider de respecter un accord qui ne peut qu'être favorable, dans son ensemble, aux consommateurs de toutes les provinces, y compris le Québec?

L E T T R E S

Le vrai directeur du Devoir

Dans un article consacré à la carrière de Gérard Pelletier, paru dans *Le Devoir* du 25 juin, Paule des Rivières écrit: «... le quotidien n'en poursuit pas moins, avec son directeur André Laurendeau et son journaliste vedette, son combat contre des conditions de travail inhumaines».

C'est la seconde fois en quelques semaines qu'un journaliste attribue à André Laurendeau la fonction de directeur du *Devoir*. Pour éviter qu'une erreur constamment réfutée ne devienne une vérité historique, comme cela se produit souvent, je désire préciser qu'André Laurendeau fut adjoint au rédacteur en chef de 1948 à 1957, puis en titre de 1957 à sa mort survenue en 1968.

Qui fut directeur du *Devoir* à cette époque pré-historique d'avant la Révolution tranquille? Je vous laisse le soin de le deviner.

Gérard Filion
Saint-Bruno, le 25 juin 1997

Réponse

La réponse à votre question est évidente et n'est été d'une malheureuse distraction, je n'aurais pas fait cette erreur dont nous nous excusons. Bien sûr, c'est vous-même, Gérard Filion, qui étiez directeur du *Devoir* à cette époque. Vous l'avez été du 10 avril 1947 au 31 janvier 1963.

Paule des Rivières

Un drôle d'avertissement!

L'autorité, l'autorité, l'autoritarisme, voilà qui parle à la raison des plus ou moins jeunes pour les inciter à se tenir tranquille à la fête de la Saint-Jean-Baptiste. N'aurait-il pas mieux valu leur parler la langue du cœur ou encore éveiller leur conscience au sens civique? Le résultat en au-

rait-il être autrement? Il valait la peine d'essayer et surtout de leur faire confiance.

L'arme persuasive aura été la menace. Durant toute la journée précédant la Fête, à la radio et à la télévision, on a été bombardés d'avertissements. Les policiers étaient déjà au garde-à-vous, faisaient grincer leurs semelles sur la chaussée brûlée par un soleil radieux. Cette force allait pouvoir réprimer les trouble-fête. On les attendait de pied ferme ces jeunes délinquants qui ne savent pas vivre (mais on ne le leur a jamais appris, laissés qu'ils sont, trop souvent, à eux-mêmes)... Il fallait étouffer la joie, l'ivresse, la folie propre à la fête pour empêcher que ça déborde. Et pourquoi n'avoir pas toléré un peu plus le tolérable, même à sa limite, au lieu de laisser la loi seule l'emporter sur la psychologie du fêtard ou même du délinquant? La «fracasse» aurait été moindre, c'est ma conviction.

Cela n'a pas manqué après que le défi a été lancé! En dedans, ça bouillait du plaisir, certainement, de contrevenir à la loi. Alors, plutôt que de se laisser envahir par l'Ordre, ils ont fait appel au chaos destructeur et non régénérateur... tempêtant leur désillusion sur le dos des policiers... Ne pas savoir parler aux jeunes et négliger de leur inculquer les bienfaits du civisme est une incitation à la violence. Hélas! cela devrait s'apprendre d'abord chez soi.

Solange Bolduc
Montréal, le 25 juin 1997

La STCUM et ses nouveaux autobus

Enfin la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal a décidé, depuis quelques mois, de fournir à ses usagers de nouveaux autobus. Quelles merveilles (!!!)? Ces véhicules offrent certainement quelques avantages, mais lesquels?

Regardons un peu: plus de sièges pour asséoir les usagers (?), moins de marches à gravir facilitant l'accès aux personnes âgées ou handicapées et des sièges plus confortables pour les conducteurs... Mais y a-t-il vraiment des avantages pour les nombreux usagers de ces véhicules?

La STCUM a décidé de nous fournir des boîtes à sardines. Le problème majeur de ces autobus est qu'il n'y a pas de places pour les usagers, ou si peu. (...)

Ces nouveaux véhicules ont même dû être rappelés pour des problèmes de freins et ce, dès le début. On a tenté de calmer l'ire des usagers en enlevant une rangée de sièges sur quelques véhicules. Mais rien n'y fait. En fait, ces autobus n'auraient qu'une seule utilité: le transport pour des groupes limités comme pour des personnes âgées autonomes.

Qu'arrive-t-il à nos dirigeants? Faut-il sauver des coûts à un point tel qu'on en ridiculise les usagers, les principaux fournisseurs de revenus. Les gestionnaires en seraient-ils rendus à investir n'importe comment, pour bien paraître, et à laisser de côté des services et des employés nécessaires à la survie et au bon fonctionnement de ces mêmes entreprises? L'achat de ces véhicules est complètement inadéquat pour le transport d'une population de plus en plus nombreuse.

La STCUM se plaint que les usagers ne cessent de diminuer et que les gouvernements lui coupent de l'aide financière importante. Cela lui imposerait des coûts de fonctionnement de plus en plus élevés et, par la sorte, l'obligerait à augmenter les frais de transport pour les usagers. Mais l'investissement dans de tels véhicules n'aidera certainement pas à satisfaire sa clientèle et, par le fait même, à en augmenter la fréquence! Où est donc la logique de la gestion de la STCUM?

Bonne route!
Martin Brisson
Montréal, le 19 juin 1997

APRÈS LES DÉPARTS VOLONTAIRES...



Pour un remue-ménage ministériel

Remanier son conseil des ministres, pour un chef de gouvernement, c'est à peu près la tâche la plus délicate et la plus ingrate qui soit. René Lévesque, par exemple, ne s'en cachait pas: ça lui répugnait au plus haut point. Plus près de nous, Jean Chrétien nous en fournit une autre illustration: même après une élection générale, il a préféré miser sur la loyauté et les services rendus (réintégrant même David Collette au saint des saints) plutôt que sur l'audace et l'imagination.

Il n'est donc pas surprenant que Lucien Bouchard repousse à l'automne un remue-ménage qui, début juin, semblait plausible avant la pause estivale. Après trois ans en selle, dont la moitié sous sa propre gouverne, le premier ministre éprouve fort bien la nécessité de rebrasser ses cartes et de les répartir autrement, et mieux si possible. Au moment d'entreprendre l'étape cruciale du mandat coutumier de quatre ans — ce qui signifierait des élections générales à l'automne 1998 — la réévaluation ministérielle est nécessaire et des ajustements s'imposent d'emblée. On le comprend de retarder l'échéance, peut-être même jusqu'après les quatre élections partielles inéluctables, mais il devra y faire face, coûte que coûte.

On croit d'ailleurs savoir que mandat avait été donné, discrètement, pour amorcer le déblayage nécessaire afin que le premier ministre puisse, par la suite et en temps opportun, prendre des décisions éclairées. La prospection s'imposait d'autant plus qu'au moins deux ministres importants, dit-on, voudraient changer d'affectation et que deux autres éprouveraient des ennuis de santé les incitant à chercher un «nouveau défi», comme le veut le cliché. Quelques indiscretions, des rumeurs reprises par les médias, ont incité le premier ministre à fermer temporairement le dossier.

Le remue-ménage n'est que partie remise. Du moins il le faudrait. En clôturant la session parlementaire, le 20 juin, M. Bouchard a pré-

tendu que «le Québec récolte aujourd'hui les fruits des efforts collectifs consentis par sa population», en particulier pour mater le monstre du déficit, préserver les acquis sociaux et trouver des compromis acceptables avec les employés de l'État. Gare au pétage de bretelles. Ces fruits sont encore verts. Le chef du gouvernement est bien conscient, confiant aussi que les Québécois ont besoin de répit pour bien absorber et digérer ces changements en cascades furibondes.

C'est donc dire que les principaux ministres, la demi-douzaine qui forment en fait un cabinet restreint ou rapproché, ne sauraient être aisément déplacés. À commencer par Bernard Landry, Jacques Léonard, Pauline Marois, Louise Harel, Louis Beaudoin, dont les fers au feu continuent de rougir. Et on voit mal comment Jean Rochon — après avoir imposé en trois ans une ambitieuse réforme et un virage ambulatoire qui auraient nécessité deux fois plus de temps — puisse quitter le bateau en haute et turbulente mer. Et pour faire quoi d'autre, en fait? À moins que...

En deuxième ligne, par contre, il est au moins une autre demi-douzaine de ministres qui, soit à cause d'une tâche trop lourde, soit par manque de vigueur ou d'habileté, pourraient facilement céder leur place. Ce n'est pas le cas, quoi qu'on en dise, du ministre Rémy Trudel qui, en pelletant un autre demi-milliard aux municipalités, ne fait qu'exécuter les basses œuvres du gouvernement. Du mieux qu'il peut, d'ailleurs. Mais tel autre, qui se targue d'un modeste bilan qu'il gonfle sans modestie, est probablement mûr pour une fonction moins névralgique. Et que dire du ministre de l'Agriculture, Guy Julien, victime de l'agressivité croissante de ses «ouailles». Après Marcel Landry, après le député de Trois-Rivières, quelle sera la troisième victime expiatoire du lobby agricole?

Faire le palmarès des ministres est un exercice périlleux, leur attribuer une note individuelle peut être injuste

pour certains. Il y a tant d'éléments à prendre en compte et plusieurs peuvent échapper à l'attention populaire. Il n'en reste pas moins que s'il y a un secteur où le premier ministre peut, et doit, élaguer, c'est bien celui des ministres délégués. À vrai dire, il y a lieu de se demander si ce troisième tiers du cabinet a sa pertinence et son utilité. Au moment où le gouvernement continue de sabrer un peu partout, parfois à l'aveuglette, et tente de donner l'exemple de l'austérité et de la frugalité, il y a encore une bonne demi-douzaine de ministres qui jouissent de toutes les prérogatives attachées à cette éminente fonction sans en avoir les responsabilités équivalentes, notamment à l'Assemblée nationale. Il y a là une anomalie que M. Bouchard devrait corriger.

Déjà en période préélectorale, avec un œil sur des sondages qui le réconfortent, le premier ministre parle de pause et de répit dans les réformes, de consolidation et d'ajustements. Il se refuse à des changements substantiels qui ne lui semblent pas nécessaires.

M. Bouchard a bien raison de noter, à la lumière des récentes et inutiles élections fédérales, que les Québécois ne sont pas pressés de retourner aux urnes et veulent un gouvernement qui bouge. Il est vrai que bien des réformes sont encore indigestes, voire improvisées, mais elles sont loin d'être terminées. D'autres, en gestation, surgiront au cours des prochains mois. Pour les mener à terme, il faut une équipe solide et cohérente. Si les poids lourds ministériels sont inamovibles pour l'instant, ce n'est pas le cas d'au moins la moitié du cabinet.

S'il veut vraiment se donner un second souffle, faire en même temps place à une relève qui piffie dans l'antichambre, sans gonfler l'ensemble de son cabinet, M. Bouchard devra se résoudre à un remue-ménage substantiel. La tentation cosmétique et de la chaise musicale est inévitable. Mais elle doit être rejetée. Les ministres fatigués ou excédés doivent accepter de faire de la place à ceux qui ont de l'énergie et du dynamisme à revendre. Il doit bien s'en trouver une demi-douzaine dans l'arrière-ban ministériel avec qui amorcer la prochaine bataille, féroce.

À P R O P O S

... de la baisse du nombre d'assistés sociaux

Les remous du marché du travail au cours de l'été 1996 se sont répercutés en partie sur les services publics d'assurance-chômage et de l'aide sociale. Le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage, qui baisse presque sans interruption depuis la dernière récession sous l'influence de la reprise et des réformes successives qui ont restreint l'accessibilité du programme, a augmenté légèrement au troisième trimestre. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, aptes et dispo-

nibles à travailler, qui avait commencé à décliner au début de 1996, a recommencé à augmenter à la fin de l'année. Cependant, les hausses sont faibles; le mouvement à la baisse des bénéficiaires d'assurance-chômage a repris de plus belle au quatrième trimestre et le même mouvement devrait se dessiner au sein de la clientèle de l'aide sociale.

L'économie de Montréal,
Ville de Montréal, 4^e trimestre 1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Réplique à Solange Bolduc sur la question des seins nus en public

L'assaut sauvage du mâle

En posant que l'homme est un être essentiellement dominé par ses pulsions, le respect mutuel entre les sexes n'arrivera jamais

MARIE CLAUDE MALENFANT

Québec

Je suis étonnée du ton de l'article de Solange Bolduc, «*Couvrez ce sein que nous ne saurions voir*» (13 juin 1997), et je ne crois pas qu'il fera avancer la «cause» des relations entre les hommes et les femmes... En partant du principe voulant que, «*rendue captive, soit par l'éducation, soit par le mariage, «dressée» pour que l'homme admire sa beauté physique, la femme accepte que l'homme l'adule et lui impose «l'habit et les règles qui la démarquent», la féminité se définit comme objet déterminé par le regard de l'homme, qui aurait «essentiellement» besoin du regard de l'homme et chercherait uniquement à être regardée et à susciter le désir. En conséquence, toute femme devrait consacrer la plupart de son énergie et de ses ressources à susciter le regard et le désir. Et comme la nudité suscite le regard et le désir («l'assaut sauvage du mâle»), les femmes, logiquement, devraient se promener toutes nues. Or, nous n'en éprouvons pas toutes le besoin.*

D'autre part, il semble que l'«habit» suscite le désir, que l'«artifice» du vêtement imposé à la femme excite le voyeur — le voyeurisme étant défini, dans cet article, comme une propriété nettement masculine. Toutefois, les femmes qui refusent de dénuder leur poitrine ne le font pas pour susciter le désir: elles s'y refusent uniquement parce qu'elles auraient honte de leur corps («*bien des femmes ont honte de leur corps et préfèrent le cacher ou s'illusionner [sic]*»). Donc, une femme qui s'habille suscite le désir ou a honte de son corps; une femme qui se déshabille suscite le désir mais s'affranchit de la honte de son corps. Si elle a honte de son



ARCHIVES LE DEVOIR

En définissant la féminité comme objet fondamentalement déterminé par le regard de l'homme, on risque d'en arriver à dire que toute femme devrait consacrer son existence à susciter le regard et le désir. Et comme la nudité les suscite, les femmes devraient se promener toutes nues en public. Or, au départ, les femmes n'en éprouvent pas toutes le besoin.

corps, elle consent à l'ordre du mâle; si elle suscite le désir, elle consent à l'ordre du mâle. Or, qu'elle s'habille ou se déshabille, elle suscite le désir. Elle consent donc toujours à l'ordre du mâle. Nous n'en sortirons jamais. Et Solange Bolduc insiste: «*La femme vêtue ou dévêtue doit s'attendre à subir encore longtemps l'assaut sauvage du mâle sans finesse ni éducation.*»

L'éducation est-elle «naturelle»? Selon les termes de cet article, l'homme est un mâle sauvage qui assaille, un voyeur qui salive à la vue d'une femme — de toutes les femmes —, un dominateur qui la réduit en esclavage, lui impose de porter le vê-

ment mais désire uniquement qu'elle l'enlève. Seule l'éducation permet à l'homme de voir la poitrine dénudée d'une femme sans diriger vers elle un «regard irrévérencieux».

Nous obtenons ainsi, toujours selon les termes de cet article, dans l'ordre de la nature: 1- chez le sujet féminin: saine nudité, possession et respect de son propre corps; 2- chez le sujet masculin: nudité malsaine, désir de possession du corps de la femme, pulsion irrésistible dont les signes sont le voyeurisme et l'«assaut sauvage». Ce désir se traduit par une législation assurant la possession du corps de la femme par l'homme (édu-

cation, mariage, voire interdiction aux femmes de se promener les seins nus). Dans l'ordre non naturel (artifice, culture, législation, éducation): 1- chez le sujet féminin: le port de l'artifice du vêtement (signe d'oppression consentie) cautionne l'ordre du mâle, soit par honte de son propre corps, soit par volonté de susciter le désir (on se demande bien pourquoi, d'ailleurs, les hommes s'habillent); 2- chez le sujet masculin: domination des pulsions par l'éducation, puisqu'un homme éduqué ne regarde pas irrévérencieusement ni n'assaille sauvagement une femme aux seins nus. Il existerait donc une différence

fondamentale qui touche à la nature même des sexes? La femme doit porter un regard naturel sur son corps pour s'affranchir de la honte ou de la perversion de la séduction qui résultent de l'ordre culturel imposé par l'«homme» — idéalement, les femmes devraient se promener toutes nues. L'homme ne sait pas regarder respectueusement une femme d'une façon qui lui soit «naturelle»; il n'y parvient que s'il a été éduqué. Ainsi, le respect du corps féminin s'avère impossible lorsque la femme et l'homme se situent, simultanément, dans un même ordre. La saine nudité de l'une (ordre de la nature) ne peut être respectée que par l'éducation de l'autre (ordre de la culture). Il faudrait acculturer les femmes et éduquer les hommes. Ou alors le problème ne se pose pas en ces termes.

Je ne dis pas qu'il faille interdire aux femmes le droit de se dénuder la poitrine — bien au contraire. Seulement, les arguments avancés par cet article témoignent de présupposés que je ne peux pas admettre et qui, sous couvert de promouvoir l'égalité des sexes, accroissent encore leurs différences. Selon l'ordre de la culture, la femme est une incapable opprimée qui, quoi qu'elle fasse, vêtue ou dévêtue, cautionne l'ordre et le désir du mâle. Selon l'ordre de la nature, l'homme est un incapable dominé par ses pulsions sexuelles et — donc, semble dire Mme Bolduc — oppressives. En posant qu'il existe une domination de la femme dans l'ordre culturel, que cet ordre culturel se confond avec l'ordre du mâle puisqu'une telle domination n'est que l'institutionnalisation des pulsions de l'homme naturel, je doute que nous parvenions jamais à nous comprendre. Je ne peux me résoudre à croire que nous ne pouvons cohabiter dans le même espace, que le respect mutuel entre les sexes ne puisse advenir que conditionnellement à la domestication du «mâle», de cet être inférieur qu'il faut éduquer et élever. Le respect de la diversité, me semble-t-il, ne saurait se traduire nécessairement par l'infériorité de l'un ou l'autre sexe...

Insertion sociale et vie maritale

L'incohérence érigée en système

L'insertion sociale des personnes psychiatriquées commande davantage de discernement

PAUL MORIN

Coordonnateur au Collectif de défense des droits de la Montérégie

En avril dernier, le ministre Jean Rochon a rendu public un document de consultation concernant les services appropriés à développer pour les personnes ayant des problèmes graves et persistants de santé. Clairement axé sur le maintien en milieu de vie naturel, le document vise, et avec raison, le logement comme l'un des cinq moyens à privilégier pour favoriser le maintien de ces personnes dans la communauté.

Le document indique aussi que la désinstitutionnalisation et la qualité de vie de la personne concernée et de ses proches dans la communauté nécessitent une cohérence dans les diverses interventions gouvernementales. L'intersectorialité qualifie cette cohérence. Ce terme à la mode a toutefois de la difficulté à s'imposer de façon concrète, nuisant ainsi considérablement à l'insertion sociale des personnes psychiatriquées.

Je prendrai ici un exemple de ma pratique de travail au sein d'un organisme de défense des droits en santé mentale. Je rencontre Mme X; son chèque de mai vient d'être annulé. L'avis de décision se lit comme suit: «*Suite à une vérification à domicile, vous êtes en situation de vie maritale avec M. Y. Votre chèque de mai a été annulé et vous n'êtes plus admissible à l'aide de juin. Vous recevrez sous peu un avis de réclamation.*»

Mme X est suivie depuis plus de 30 années en psychiatrie, elle a été hospitalisée une dizaine de fois dans plusieurs hôpitaux. Présentement, sa médication psychiatrique consiste en neuroleptiques, antidépresseurs, tranquillisants mineurs et somnifères.

Mme X est locataire chez M. Y depuis plusieurs années. Pour M. Y, lui aussi handicapé, Mme X est plus qu'une simple locataire. Ils ont du plaisir à être ensemble et à faire des choses ensemble. Est-ce que cela en fait un couple selon la loi de l'aide sociale? Il semble bien que oui si l'on se fie au rapport de l'enquêteur, les trois critères étant la cohabitation, le soutien mutuel et la commune renommée.

Nous avons pourtant ici un citoyen qui, de bonne foi, soutient une personne psychiatriquée sans en tirer aucun avantage pécuniaire. Il serait reconnu famille d'accueil, on lui aurait donné des indemnités et frotté la paix, alors que maintenant, le ciel leur tombe sur la tête. Et ses médicaments? Qui va les payer? Souhaitez-vous qu'elle soit de nouveau hospitalisée alors qu'elle ne l'a pas été depuis sept années? Cette pratique de contrôle est incohérente avec les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'insertion sociale des personnes psychiatriquées exige que le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu fasse preuve d'ouverture d'esprit et de discernement vis-à-vis le type de situation décrite. De plus, il a été amplement démontré que la médication ne remplace pas une amitié. Pourquoi pénaliser celle-ci alors que les amitiés entre personnes psychiatriquées sont rarissimes? L'obsession du contrôle, liée à une version de rentabilité à court terme, doit être remplacée par une perspective favorisant l'insertion et la cohésion sociale des personnes marginalisées.

Il en découle que des stratégies d'action communautaire doivent recevoir priorité en parallèle avec l'atteinte d'une cohérence dans les interventions gouvernementales. Ainsi, une véritable insertion de la personne psychiatriquée dans sa communauté ne peut s'accommoder du type d'intervention préconisée dans le document de consultation. Comment pense-t-on réussir cette insertion si celle-ci ne relève que des intervenants? Qu'ils soient du réseau public ou du réseau communautaire importe peu car nous sommes ici dans une logique de services, l'action communautaire étant absente du document de consultation.

Il a été démontré que la médication ne remplace pas l'amitié

Le réaménagement linguistique du gouvernement Bouchard

Faut-il faire appliquer ce qui reste de la loi 101?

Le rétablissement de la Commission de protection de la langue française s'imposait

JEAN-LOUIS BOURQUE
Politologue

Tout aménagement linguistique s'appuie davantage sur des mesures de promotion, de soutien et d'encouragement que sur des mesures de répression et de coercition. La langue ne peut s'imposer par la force, personne n'en disconvient.

En attendant la liberté de manœuvre qu'apporterait l'indépendance, le gouvernement du Québec a décidé d'amender la loi 86 par la loi 40, récemment adoptée.

La loi 86, conçue par le ministre Claude Ryan, intégrait à la loi québécoise certaines dispositions de la Constitution canadienne de 1982, adoptée sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec. La loi 86 abolissait carrément la Commission de protection de la langue française et constituait un glissement vers une forme limitée de bilinguisme institutionnel. Pourquoi le gouvernement de Lucien Bouchard a-t-il préféré amender la loi 86 par une nouvelle loi plutôt que procéder tout simplement à son abolition?

Au lieu de chercher la confrontation, Lucien Bouchard propose l'ouverture; il pratique la politique de la main tendue, celle de la réconciliation nationale. Il a la certitude de respecter ainsi la sagesse populaire et la volonté de l'opinion publique, qui l'appuie dans une proportion de 84,5 % (sondage *Le Devoir*-Sondagem, 3 septembre 1996).

La loi n° 40 prévoit principalement le rétablissement de la Commission de protection de la langue française. Vingt-cinq articles sur 37 lui sont consacrés. Ils définissent sa mission, son organisation et son mode de fonctionnement. Pour que la loi 86 soit effectivement appliquée et respectée, il est tout à fait logique de rétablir l'institution qui a permis l'efficacité de la loi 101 entre 1977 et 1986.

L'organisme que les anglophones ont baptisé la «*police de la langue*» est en fait l'équivalent du vérificateur général ou de l'ombudsman, un organisme chargé de veiller au respect de la loi. Il ne s'agit pas de «surveiller» la minorité mais bien de veiller au respect des droits de la majorité.

Cette commission a réussi à fonctionner sans blesser personne jusqu'à ce que les libéraux de Robert Bourassa l'abolissent en 1993. Les ressources humaines et financières de la commission ont alors été rognées et diluées dans celles de l'Office de la langue française. L'irritant était supprimé mais l'objectif de francisation était livré aux courants ambiants, inévitablement anglicisants.

Le nombre des plaintes s'est alors accru à un point tel que l'Office ne pouvait y donner suite dans des délais raisonnables. La vigilance tournait à la négligence. Résultat, les plaignants ont cessé de porter plainte devant l'inutilité de leurs démarches.

La délicate mission de la CPLF

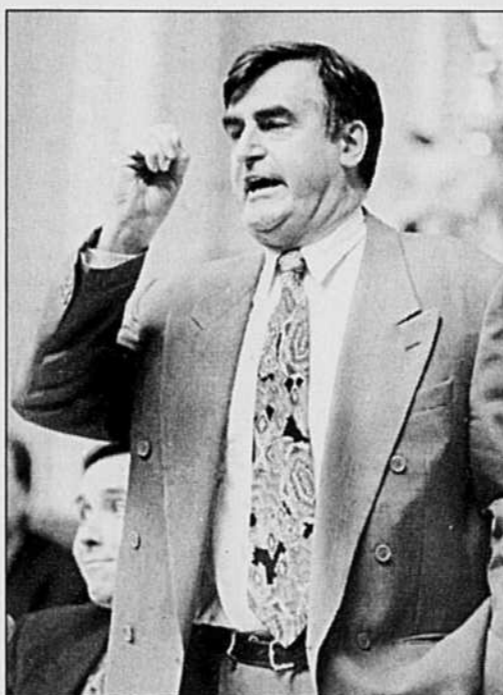
La mission de la Commission de protection de la langue française est de s'occuper des questions de «*défait de respect*» de la Charte de la langue française. Elle est là pour corriger les situations dérogatoires existantes ou appréhendées qu'elle décide elle-même de traiter ou dont elle est saisie par des citoyens. Le but ultime de ses interventions est de garantir aux Québécois le respect de leurs droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la Charte.

On peut donc dire que la CPLF est tout simplement une commission d'application de la Charte de la langue française. C'est à la fois le symbole et l'instrument de la volonté du gouvernement de faire connaître la Charte de la langue française et de la faire respecter.

Son fonctionnement tient compte de la présomption de bonne foi, informe et guide le contrevenant vers le respect normal de la loi. Il est infiniment respectueux des délais nécessaires à l'évolution des citoyens en situation d'infraction.

La Commission de protection de la langue française n'est pas un organisme punitif, un monstre, comme on a tenté de le faire croire. Ce n'est pas une «*police*» répressive pourchassant la minorité anglophone ou allophone. Elle n'a pas pour mandat d'encourager l'affichage unilingue français, de persécuter les immigrants et les petits commerçants ou de polémiquer sur la place publique en réponse aux éventuelles provocations.

La CPLF, c'est plutôt une gardienne qui veille



ARCHIVES LE DEVOIR

Lucien Bouchard: une politique de la main tendue, une proposition d'ouverture.

à la protection de nos droits linguistiques. On trouve des organismes semblables pour garantir l'efficacité de la Loi de la protection du consommateur, du Code de la sécurité routière ou de la législation sur l'aide sociale, et personne ne les remet en cause.

Dans l'esprit de la loi, la CPLF joue un rôle de soutien, d'incitation à la francisation et au respect de la qualité de la langue, avec toute la patience, la bienveillance et la compréhension requises pour atteindre l'objectif de façon harmonieuse. Il est normal que les contrevenants irréductibles entourent des poursuites de la part du procureur général. Ne pas faire appliquer la loi serait reconnaître qu'elle n'est pas bonne.

La CPLF est chargée de faire appliquer une loi avec souplesse et doigté. Elle a su trouver des solutions intelligentes comme l'entente avec le Congrès juif du Canada au sujet de la langue d'étiquetage des produits alimentaires

soumis aux règles d'une religion. Il s'agissait là d'une question d'ordre limité pour laquelle la tolérance et la souplesse sont de rigueur.

Le rétablissement de la CPLF doit être perçu comme une saine amélioration dans le partage des tâches: à l'Office est confiée la mission de moteur de la francisation alors que la commission a plutôt un rôle de promotion et d'application de la loi comme telle.

Le rétablissement de la Commission de protection de la langue française, avec un budget réaliste, des ressources autonomes (une vingtaine de commissaires-enquêteurs) et des pouvoirs d'enquête légèrement accrus s'impose d'autant plus que le délai de traitement des plaintes pourrait être interprété comme le signe d'une volonté politique confuse, ce qui, à long terme, pourrait contribuer à miner la paix linguistique. La loi 40 met en quelque sorte la loi 86 sous observation et l'étale d'importantes mesures incitatives qui devraient limiter le glissement vers le bilinguisme sans froisser personne.

Déjà, des réactions favorables

Avant même que la loi soit votée, des réactions positives ont commencé de s'exprimer. Dans son rapport annuel sur les droits de la personne à l'intention des membres du Congrès (janvier 1997), le département d'État américain vante l'attitude du gouvernement québécois à l'endroit de sa minorité anglophone. La politique d'ouverture commence donc à porter fruits et la réalité démocratique du Québec commence à être enfin reconnue.

La langue commune est un mode d'intégration à la vie sociale qui fonde l'identité d'un pays, un mode de communication qui colore les échanges quels qu'ils soient. Elle est le signe par lequel on se sent culturellement et politiquement défini. Elle témoigne de la cohésion d'une certaine sensibilité au monde.

Le Québec est à l'avant-garde des pays du monde dans le domaine de la législation sur la langue. Le gouvernement, tout en s'efforçant de dédramatiser le problème amorce une démarche de redressement de façon à ce que chaque Québécois et chaque Québécoise puisse vivre en français aussi naturellement qu'un poisson vit dans l'eau.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchas et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Goylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brière (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthière (contrôle), Prany Dapite (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les postiers votent à 89,5 % pour la grève

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le plus important syndicat de travailleurs de la Société canadienne des postes menace de déclencher une grève dès le mois prochain si l'État ne répond pas à une série de demandes incluant une hausse de salaire de 11 % au cours des 18 prochains mois.

Les négociations n'ont pas été rompues, mais le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), qui représente quelque 45 000 employés de la société d'État, a fait savoir hier que ses membres avaient voté à 89,5 % en faveur d'un arrêt de travail.

«C'est le vote de grève le plus élevé qu'ait jamais connu le syndicat et 100 % des sections locales y ont participé», a déclaré le président du syndicat, Darrell Tingley, en conférence de presse à Ottawa.

La Société canadienne des postes et le STTP doivent reprendre leurs discussions le 14 juillet. Le gouvernement a déjà désigné deux médiateurs, Tom Hodges et Roch St-Hilaire, afin d'aider les deux parties à s'entendre.

Néanmoins, fort d'un fonds de grève de 30 millions de dollars, M. Tingley laisse planer la menace d'un arrêt de travail de ses membres. «Je crois qu'avec ce mandat, nous avons de fortes chances de parvenir à une entente collective», a-t-il estimé.

«Néanmoins, a poursuivi le dirigeant syndical, s'ils ne livrent pas la marchandise, il y aura grève.»

Le porte-parole de la Société canadienne des postes, John Caines, a peint un tableau différent de la situation. «Il nous reste beaucoup de temps pour négocier une entente», a-t-il dit.

«Si nous ne parvenons pas à nous entendre [...], le processus de médiation se poursuivra jusqu'à ce que les médiateurs décident qu'il n'y a plus de chances de réussite. Au moment actuel, il n'y a rien de particulier à signaler», a poursuivi le porte-parole.

Les deux parties se sont entendues sur au moins un point: les négociations devront aboutir avant le 31 juillet, date de l'arrivée à échéance de la présente convention collective.

Selon M. Tingley, le STTP, dont les membres ont un salaire moyen de 35 000 \$, réclame notamment une augmentation de salaire de 6 % la première année et de 5 % les six mois suivants. Les travailleurs n'ont obtenu qu'une hausse de 2 % depuis décembre 1994, a expliqué le dirigeant. «Il est temps que les travailleurs postaux obtiennent une part du gâteau», a-t-il enfin lancé.

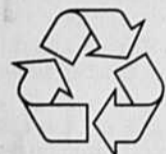
L'ÉVALUATION DES PARTIS ET DES CHEFS

Voici l'évaluation des partis fédéraux et de leurs chefs faites par les souverainistes et les fédéralistes, sur une échelle de 100.

	Souverainistes		Fédéralistes	
	1993	1997	1993	1997
Les partis				
Bloc québécois	69	61	43	29
Parti conservateur	44	42	50	51
Parti libéral	38	36	53	58
Les chefs				
Bouchard/Duceppe	71	54	50	30
Campbell/Charest	49	52	56	60
Chrétien	34	31	50	53

Source: Études sur l'élection canadienne, 1993 et 1997. Les chiffres représentent les réponses aux questions suivantes: Que pensez-vous du chef (du parti) suivant une échelle de 0 à 100 où 100 veut dire que vous aimez beaucoup ce chef (parti) et 0 que vous ne l'aimez vraiment pas du tout?

RECTIFICATIF: Une malencontreuse inversion de colonnes de données dans le second tableau du texte publié en page «Idées» dans notre édition d'hier, intitulé «Le chef et la cause» et signé par Richard Nadeau, André Blais, Elisabeth Gidengil et Neil Nevitte, en a rendu la lecture incompréhensible. Nous rectifions ici les chiffres. Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ROCHON

«C'est un minimum, dans le contexte actuel»

SUITE DE LA PAGE 1

Après un virage ambulateur «quantitatif», cette perspective s'appuie sur des visées plus «qualitatives». Selon Mme Denis, il s'agit de concevoir, «en tenant compte du cadre budgétaire qui sera connu à l'automne», de quoi sera fait le réseau de la santé en l'an 2001. Elle indique que ce travail de réflexion, à la fois sur les services spécialisés et de première ligne, est déjà commencé dans les régions et tient compte des opinions émises par les intervenants travaillant sur le terrain.

Pour sa part, le cabinet du ministre Rochon confirme l'idée de «rendez-vous» tout en précisant qu'il s'agit d'un projet dont la formule n'a pas été arrêtée. On souligne qu'il est bel et bien question de discuter de qualité de services tout en ayant en tête le contexte économique actuel, mais aussi dans une perspective de trois ans. De plus, on préconise pour l'instant un processus ou des rencontres régionales, qui respecteraient l'esprit d'un réseau décentralisé, plutôt qu'un événement décisionnel ou rencontre au sommet.

Des rumeurs circulent à ce sujet depuis quelques semaines dans le réseau de la santé et plusieurs regroupements réclamaient de telles rencontres-bilans depuis quelque temps déjà. Selon les informations colligées par Le Devoir auprès de plusieurs intéressés chez les syndicats, les établissements et les intervenants, il est plus que temps de discuter de services en repensant aux grands principes du système de santé québécois: accessibilité, universalité et qualité des soins.

«C'est heureux qu'il y ait une telle rencontre, estime Louise Chabot, présidente de l'Union québécoise des infirmières et infirmiers (UQII). C'est un minimum, dans le contexte actuel, de remettre les objectifs de la réforme sur la table. De notre côté, on va continuer d'insister pour mettre un frein aux compressions.»

Il faut dire que l'idée d'un ou de

«sommet(s)» fait son chemin depuis quelques mois. Au début du printemps, l'ancien ministre de la Santé et des Affaires sociales et «père» du régime d'assurance-maladie du Québec, Claude Castonguay, avait évoqué dans une lettre qu'il avait fait parvenir aux quotidiens. M. Castonguay faisait valoir alors qu'il en allait de la compréhension même de la population face aux enjeux de la réforme de la santé en cours depuis 1994.

L'idée sourit également à plusieurs syndicats représentant les employés du secteur de la santé ainsi qu'à leurs patrons. L'Association des hôpitaux du Québec réclame d'ailleurs un tel sommet depuis quelques années. Dans son dernier éditorial, publié dans la revue *Artère*, la présidente de l'AHQ, Marie-Claire Daigneault-Bourdeau parle de l'importance de relancer le réseau.

«Jamais plus notre système de santé et de services sociaux ne devra revivre ce qu'il vient de traverser. La vraie question qui, elle, n'est toujours pas tranchée, est de savoir ce que, collectivement, les Québécoises et les Québécois veulent se payer. L'accessibilité et la qualité des services de santé sont donc au cœur de ce débat.»

L'AHQ précise qu'il doit y avoir une micro (impact sur les clientèles) et macro-évaluation (performance des établissements) des services de santé. L'objectif serait d'assurer des services de manière plus efficace et à un moindre coût, donc d'obtenir en quelque sorte un meilleur rendement qualité-prix.

La démocratisation des services

Mais attention, disent les syndicats, il ne faut pas perdre de vue la démocratisation des services. Le porte-parole de la CSN, Louis-Serge Houle, indique que sa centrale serait prête à participer à un tel sommet, «tout dépendant de la formule qui sera arrêtée». Il explique que la CSN a déjà réfléchi à la question et aurait plusieurs solutions à mettre en avant lors de telles rencontres.

PATHFINDER

Pour arriver sur Mars, la sonde a parcouru 497 millions de kilomètres en sept mois

SUITE DE LA PAGE 1

rait pu se produire, et a pu ouvrir très rapidement ses panneaux pour libérer ses caméras.

Quelques heures plus tard, elle devait transmettre ses premières photos et, dans les heures ou les jours suivants, relâcher son petit robot *Sojourner*, qui ira explorer les environs.

Pour arriver sur Mars, la sonde a parcouru 497 millions de kilomètres en sept mois. Sa chute sur Mars a d'abord été ralentie par un parachute et des rétrofusées. La sonde a enfin touché le sol, enveloppée dans des coussins d'air qui se sont gonflés peu avant le contact, et qui se sont dégonflés peu après.

Pendant un mois, les appareils prendront des photos du site où s'est posé *Pathfinder*, des mesures sur la

topographie et la géologie et réaliseront des observations concernant l'atmosphère (pression, température, densité).

La grande plaine d'Ares Vallis, où s'est posée la sonde, a été choisie en fonction de différents critères, notamment parmi lesquels le fait qu'elle se trouve à l'embouchure d'un ancien fleuve. Elle pourrait donc receler des roches d'alluvions très variées et la présence d'eau autrefois aurait pu y favoriser l'existence d'une vie.

Cette mission marque une «première» à maints égards:

- *Mars Pathfinder* est la première sonde à atterrir sur une planète sans avoir été mise en orbite au préalable.
- Elle est la première à avoir déployé un parachute à la vitesse supersonique de 1600 km/heure.
- Elle est la première à avoir utilisé

des sacs gonflables, similaires à ceux des automobiles, mais plus grands, pour amortir l'impact lors de l'atterrissage.

Quant l'engin *Sojourner*, perché sur six roues motrices, commença son exploration, Brian Cooper, Howard Eisen et Andy Mishkin, les «pilotes» du robot, feront bien des envieux parmi les amateurs de voitures téléguidées.

Ils doivent contrôler — avec un délai d'une dizaine de minutes dû au déplacement des ondes radio à la vitesse de la lumière — ses déplacements et éviter qu'il ne tombe dans des trous ou ne vienne buter sur des obstacles.

Mais le petit engin a aussi une «intelligence» propre, grâce aux caméras dont il est doté, qui lui permettent de détecter les rochers plus grands que lui.

VISAGES

SUITE DE LA PAGE 1

semaine dernière aux Fougères. Assister à un concert de BV3, c'est passer de l'anglais au français, du hip hop au folk, du Plateau à Notre-Dame-de-Grâce. C'est une fête se déroulant sous les auspices de jeunes allumés en provenance de tous les quartiers de la métropole. Di Salvio lui-même se targue d'être un «nomade urbain», un «couch surfer» qui a successivement habité à Rosemont, sur le Plateau, à NDG, Westmount, Saint-Léonard, Lorraine, Dollard-des-Ormeaux.

Le collectif Bran Van 3000 est une sorte de mélange des genres musicaux, un «gros party» pour être plus précis. Il y avait et il y aura ce soir un peu de tout sur scène. Trombone à coulisse, reverse shit sur tables tournantes, violon endiablé, voix rap, soul, groove.

Et aussi des mélodies accrocheuses, la preuve étant que le public fredonnait déjà des airs connus la semaine dernière et demandait des chansons. Moins de trois mois après la sortie de *Glee* («allégresse»), BV3 a déjà des tubes (*Drinking in L.A.*, *Supermodel*) et un public tout aussi éclectique que Di Salvio.

«Je ne suis pas fondamentaliste, se justifie le «Bran Man». Ça ne veut pas dire que je suis hypocrite. A la base, tu peux trouver du soul dans n'importe quoi [...] Il y a de quoi de magique dans n'importe quoi.» Précision: le comparse de Jean Leloup ne retrouve pas de magie — et avec raison — dans les immondices de marketing à la Back Street Something. «Ça me brise le cœur.»

Ce qui fait le succès de James Di Salvio, c'est cette sincérité doublée de sagesse et d'humilité. Sagesse d'avoir su entourer de musiciens, chanteurs et chanteuses talentueux. Humilité de les laisser s'épanouir autant, sinon davantage que lui, sur scène.

Ce qui fait le succès de Bran Van 3000, c'est en partie James Di Salvio, un rassembleur. Ce sont aussi les voix de Leloup, Stéphane Moraille, Sara Johnston et Jayne Hill. Ce sont encore les claviers d'Eric-Pierre Bergen. C'est l'apport d'une vingtaine de musiciens de tous azimuts. C'est l'influence de *John The Wolf*, Algérien et chanteur québécois à qui l'album *Glee* est dédié.

«Jean, il m'a amené en studio», résume Di Salvio, comme si ça voulait tout dire. Di Salvio a d'abord réalisé des clips pour Leloup, qu'il avait rencontré par hasard. C'est ce dernier et Bergen qui l'ont incité à jouer davantage. «Je voulais tout le temps faire un disque mais je pensais que c'était impossible parce que je ne suis pas virtuose, je ne jouais pas», explique-t-il.

L'aventure a commencé il y a environ un an et demi et les événements se sont précipités depuis, comme ça arrive dans les contes de fées. La critique a réservé un accueil chaleureux à *Glee*. Bran Van 3000 a fait son entrée sur scène la semaine dernière avec succès, sacrifiant une partie du travail en studio au profit d'un son plus «garage» au plus fort de la soirée.

Après une entrée discrète, Di Salvio s'est adressé au public à la toute fin de ce premier spectacle, dans un état d'extase. «Tout est arrivé si vite», a-t-il lancé en substance. «C'était touchant, la réaction du monde. J'avais une lumière dans la face et je me parlais un peu à moi-même. Je ne savais même pas si la foule m'entendait... C'est émouvant, la réaction, le support. C'était vraiment un bon moment pour moi. Je n'ai pas oublié.» Le public également n'a pas oublié cette musique qui rappelle celle de Beck. Ce n'est pas la première ni la dernière fois que Di Salvio et son Bran Van sont comparés au phénomène américain.

«Je comprends les références de la presse parce que c'est du couper-coller, du zapping», dit-il, rappelant que la génération tristement affublée d'un X, faute de compréhension, a grandi avec Cohen, les jeux Atari, le hip hop et puis Nirvana. — «On est en train de sortir d'une vague post-Nirvana. C'est l'affaire la plus marquante de notre génération. On était trop jeunes pour les Sex Pistols», dit-il. «[Notre] génération a la capacité de vraiment switcher on et off. [...] On ne se prend pas toujours au sérieux, et en même temps, on a le droit de faire une chanson très touchante ou importante.»

C'est cette ambiguïté qui habite des tas de jeunes que James Di Salvio cultive. Ainsi, *Supermodel* est une chanson ironique et un peu cocasse portant sur les mannequins. Mais c'est également une réflexion sur «l'angoisse de la beauté», la «torture de voir des posters Calvin Klein» partout. *Drinking in L.A.* traite d'une méga-fête et du «côté noir» de l'alcoolisme. *Everywhere* «peut parler de ta blonde ou de Dieu».

Et l'ambiguïté de se refléter dans les projets futurs de James Di Salvio, épié par les grands. Il ne veut pas d'un agenda précis pour Bran Van mais voudrait bien signer avec une compagnie d'envergure. «C'est sûr qu'on va avoir un deal américain, dit-il. J'aimerais que l'agenda soit nomadique. Et avant de signer avec n'importe quel major, il faut qu'il accepte et respecte ça.»

Le succès le trouble, mais il fonce. «Si ça peut être big, let's go. On fera un party world wide.» En français ou en anglais, la fête. A Montréal ou à L.A., hip hop, punk ou peu importe.

TERRE «...et demain déjà, je te donnerai la vie»

SUITE DE LA PAGE 1

prises... Mais je ne le laisserai pas se faire des illusions. Dès que tu sortiras et que l'on coupera ce cordon qui nous relie, nous repartirons. J'ai planté des fleurs en ville et elles ont fané; je ne veux pas faner à mon tour. Alors j'irai semer des graines tout autour de la terre. Toi et moi, Ismaël, nous nous laisserons porter par le vent de l'innocence, dormant sous les étoiles du désert la nuit et roulant vers notre liberté dès l'aube. Ainsi, nous traverserons des étendues désertiques, dans le territoire des indiens Navajos, jusqu'au Grand Canyon, où je te bercerai au rythme du vent. Nous admirerons le coucher du soleil sur le canyon et tu glisseras dans le sommeil, enveloppé d'un sentiment d'immortalité... Je ne suis pas prêt à vivre dans sa maison de pierre.

J'ai eu vingt ans hier et demain déjà, je te donnerai la vie. Après avoir exploré le parc national de Grand Canyon, nous traverserons la Vallée de la Mort. Nous jouerons dans les dunes de sable du désert, entre les rochers, près des cratères de volcan. De là, nous metrons le cap vers le nord jusqu'en Idaho, où je te présenterai à ta grand-mère. Depuis sa retraite, elle vit dans un chalet sur le bord d'une large rivière. Elle passe ses journées à nourrir les oiseaux et à faire pousser des herbes pour concocter des élixirs. De nombreuses personnes vont la voir pour qu'elle apaise leurs maux. Ils croient qu'elle a des pouvoirs magiques... Nous poursuivrons notre route vers le parc national de Yellowstone. Dans un coin inexploré du parc habite mon frère musicien. Il a quitté Montréal pour venir y composer de la musique comme jamais on en a entendu sur cette terre. Comme nous, des gens des quatre coins du monde se sentiront appelés par cette forêt et viendront s'y établir, loin des vibrations négatives de la société moderne. Lorsque nous pénétrerons ce domaine, nos cœurs seront apaisés par des chants divins, et nos corps, rassasiés par la nourriture de la terre. Mon frère et ses amis nous aideront à construire une cabane de bois rond sur le bord du lac. Le matin qui suivra la première pleine lune, je te baignerai dans un geyser et tu seras émerveillée par cette fontaine d'eau bouillante jaillissant de la terre. Je te baptiserai Fils

de la Terre. Nous nous étendrons dans l'herbe sauvage et, caressé par les rayons du soleil, tu t'endormiras...

J'ai eu vingt ans hier et demain déjà, je te donnerai la vie. Tu grandiras parmi des hommes qui croient en la force de l'amour et respectent la terre. Tu apprendras à vivre en harmonie avec la nature et les quatre éléments. Et lorsque tu atteindras ta dixième année, nous repartirons. Cette fois, nous entreprendrons un grand tour du monde. Nous escaladerons les montagnes d'Amérique du Sud aux sommets enneigés ainsi que les marches des temples mayas; tu seras le Roi des civilisations perdues. Nous parcourrons les plaines du Serengeti où je te laisserai jouer avec les animaux sauvages; tu seras le Roi des lions. Nous explorerons les îles de la mer de Corail et nous nagerons dans l'eau turquoise de la Grande Barrière au large de l'Australie; tu seras le Roi des pirates. Nous prierons notre Dieu dans les temples de la Thaïlande et nous assisterons à la cérémonie du thé au Japon; tu seras le Roi du pays du soleil levant. Nous nous endormirons dans une pirogue sur le grand Amazone, et je te raconterai mes amours d'antan au pied du lion ailé de la belle Venise; tu seras un géant qui foule la terre avant de s'endormir avec sa mère sur le bord de la route...

J'ai eu vingt ans hier et demain déjà, je te donnerai la vie. Ismaël, tu seras un grand chef indien, le sage de ta tribu, et tes visions guideront et protégeront les tiens. Mon fils, tu seras le prophète du troisième millénaire, le messie de l'ère du Verseau, celui que tous attendent pour marcher vers la lumière. Mon fils, tu seras le premier explorateur d'étoiles; le commandant de la première colonie humaine dans l'espace. Mon fils, tu auras des mains qui apaisent les souffrances physiques et calment les esprits. Mon fils, tu sauras professer les paroles qui ouvriront les cœurs des hommes. Mon fils, enfin, tu seras bien ce que tu voudras. Et moi, je serai toujours celle qui t'aura mis au monde. Ismaël, nous serons heureux, même sans maison ni voiture, puisqu'à la place, je te cueillerai des fleurs des champs, bleues, jaunes, blanches et mauves. Un coucher de soleil sur un canyon rougeoyant, une lune qui éclaire une mère et son enfant, une oasis de verdure dans un désert silencieux, un champ

de tournesol balayé par le vent. On m'a dit que j'étais folle de gâcher ma vie à vouloir être ailleurs. Moi, je ne veux que sentir la vie qui traverse mon corps, dans mes doigts, mon torse, mes hanches et mes pieds. Je ne veux pas que mes pieds s'enracinent dans la terre et m'empêchent de repartir. Si telle est la folie, alors elle est ce qui fait battre mon cœur si fort. Comme le tien en ce moment. Et tu ne seras jamais une entrave à ma liberté, tu seras libre avec moi...

J'ai eu vingt ans hier et demain déjà, je te donnerai la vie. Je traverse maintenant la plus longue jetée au monde, celle du lac Pontchartrain. Dans moins d'une heure, je serai chez ton père. Et de la Nouvelle-Orléans, je ne repartirai peut-être jamais. Revenons sur terre, petit enfant. Tu grand-mère ne prépare pas de potions magiques dans l'Idaho, elle cultive ses fleurs et son jardin dans un petit village des Cantons-de-l'Est. Ton oncle ne compose pas de mystérieuses musiques au cœur d'un parc, il travaille dans un studio d'enregistrement au centre-ville. Et moi, je vais rejoindre Étienne à la Nouvelle-Orléans où il te verra grandir et courir derrière notre maison en pierre des champs. Pour celui qui nous aime, j'abandonne notre grand tour du monde. Pour lui, je délaisse notre cabane au bord du lac pour une maison en Louisiane. Je ne dormirai peut-être jamais au bord du Grand Canyon, ton petit cœur contre le mien, mais ce sentiment de liberté que je recherche depuis si longtemps, je commence à le sentir grandir dans mon ventre. Tu grandis, tu grandis, comme un tournesol vers le soleil. Tu commences à orienter ta petite tête pour sortir hors de mon corps, pour entrer dans ce monde nouveau. Et nous, nous t'attendons, impatients de te montrer les arbres à grimper, les baléines à bosses, les citrouilles qui sourient, l'étoile Polaire, la fée Carabosse, les bateaux pirates, les bottes de sept lieues, les îles désertes, les filets à papillons, les sirènes aux voix enchantées...

Je te bercerai tranquillement sous les pommiers en fleurs, au printemps; nous nagerons dans les lacs clairs au plus chaud de l'été; tu souffleras les pissenlits dans le vent de l'automne; et je te raconterai d'autres histoires durant les longues nuits d'hiver. J'ai eu vingt ans hier et demain encore, je serai libre.